



Assemblée générale

Soixante et onzième session

72^e séance plénière

Mardi 21 mars 2017, à 10 heures
New York

Documents officiels

Président : M. Thomson (Fidji)

La séance est ouverte à 10 h 15.

Hommage à la mémoire de Son Excellence l'Ambassadeur Vitaly Churkin, Représentant permanent de la Fédération de Russie auprès de l'Organisation des Nations Unies

Le Président (*parle en anglais*) : Avant de passer au point inscrit à l'ordre du jour, j'ai le triste devoir de rendre hommage à la mémoire du regretté Représentant permanent de la Fédération de Russie auprès de l'Organisation des Nations Unies, Son Excellence l'Ambassadeur Vitaly Churkin, décédé le 20 février 2017. Je suis accompagné, pour l'hommage de ce matin, de membres de sa famille endeuillée, M^{me} Irina Churkina, épouse de feu l'Ambassadeur, et M. Maksim Churkin, leur fils. Au nom de l'Assemblée générale, je voudrais leur adresser nos sincères condoléances. Avant de poursuivre, j'aimerais rendre mon propre hommage à la mémoire de feu l'Ambassadeur.

L'Ambassadeur Churkin était un ami et un collègue cher, et sa disparition tragique - juste un jour avant son soixante-cinquième anniversaire - nous a tous choqués et attristés. Le nom de l'Ambassadeur Churkin restera à jamais inscrit dans les annales de l'histoire des Nations Unies. Ses dix années de direction avisée au poste de représentant de la Fédération de Russie au Conseil de sécurité suffiront à assurer cet héritage. Mais ce sera le caractère de feu l'Ambassadeur qui restera certainement l'aspect le plus aimé de la mémoire institutionnelle de cet homme remarquable. L'expression extraordinaire

d'hommages chaleureux de la part de collègues de tous les coins du monde reflète l'estime dont jouissait l'Ambassadeur Churkin. En d'autres termes, sur la scène diplomatique, l'Ambassadeur Churkin était un géant, un grand intellectuel éloquent, un esprit vif et un homme extrêmement accessible. Il a servi son pays avec passion et fierté. En tant qu'Ambassadeur de la Fédération de Russie auprès de l'ONU pendant plus d'une décennie, il est devenu le membre le plus ancien du Conseil de sécurité. La vivacité de son intelligence était admirée par tous, sa compréhension de la subtilité des affaires politiques internationales incontestable. Sa maîtrise des négociations et des procédures régulières commandait le respect de tous. Mais c'est sa disparition que nous pleurons - la perte de son humour de pince-sans-rire, ses coups d'œil entendus, son rejet souriant des absurdités et sa grande connaissance de la littérature, du théâtre et du cinéma. Pour tout cela et bien plus encore que Vitaly Ivanovich Churkin partageait avec ses collègues, nous lui sommes reconnaissants, alors même que son décès nous laisse un vide.

Au cours d'une longue et illustre carrière, l'Ambassadeur Churkin a apporté une contribution exceptionnelle au travail des Nations Unies. Tout en reconnaissant les innombrables défis auxquels l'Organisation était confrontée, il croyait que l'Organisation des Nations Unies continuait d'être un mécanisme indispensable. Au nom de l'Assemblée générale, je voudrais exprimer nos plus sincères condoléances à M^{me} Irina Churkina, à leurs enfants, Anastasia et Maksim, au personnel de la Mission

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>).

17-07334(F)



Document adapté

Merci de recycler



permanente de la Fédération de Russie auprès de l'Organisation des Nations Unies et au peuple et au Gouvernement de la Fédération de Russie.

J'invite maintenant les représentants à se lever et à observer une minute de silence à la mémoire de Son Excellence l'Ambassadeur Vitaly Churkin.

Les membres de l'Assemblée générale observent une minute de silence.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, S.E. M. António Guterres.

Le Secrétaire général (*parle en anglais*) : C'est avec une profonde tristesse que je me joins à l'Assemblée générale pour rendre hommage à notre ami et collègue Vitaly Ivanovich Churkin, disparu tragiquement et soudainement le mois dernier la veille de son soixante-cinquième anniversaire. Tout au long des dix années de son mandat de Représentant permanent de la Fédération de Russie auprès de l'Organisation des Nations Unies, l'Ambassadeur Churkin a été une présence unique et visible, une voix caractéristique. Plein d'esprit, il défendait aussi avec passion les intérêts russes tout en plaidant pour une ONU forte. Il était véritablement et simultanément un patriote et un internationaliste. L'Ambassadeur Churkin était vraiment sans pareil : un diplomate remarquable, un homme ayant beaucoup de talents et de nombreux intérêts et un être humain dont l'amitié a touché beaucoup d'entre nous ici dans cette salle aujourd'hui.

Il cherchait constamment à établir des contacts avec d'autres, indépendamment de leurs affiliations politiques, de leur nationalité ou de leur position. Il se rendait accessible à la presse même à des moments où d'autres esquivait les questions des journalistes. Ayant débuté sa carrière en tant qu'interprète, il est devenu l'un des diplomates les plus compétents de Russie et l'un des acteurs les plus connus de la communauté des Nations Unies, grandement respecté et admiré par tous ses collègues.

Je n'ai connu l'Ambassadeur Churkin que récemment. Mais même en peu de temps, j'ai rapidement reconnu ses formidables compétences diplomatiques. Je me souviens d'avoir assisté à certains de ses moments les plus brillants, que ses amis reconnaîtront comme du « pur Churkin ». C'est lui qui, en octobre dernier, pendant la présidence russe du Conseil de sécurité, a annoncé au monde que le Conseil avait décidé de me

recommander à l'Assemblée générale pour le poste de Secrétaire général.

C'est une chose que je n'oublierai jamais. Je voudrais à nouveau exprimer mes plus sincères condoléances à sa veuve Irina, à son fils Maksim, au reste de sa famille, à tous ses amis et collègues de la Mission russe à New York, ainsi qu'au Ministère des affaires étrangères et au Gouvernement et au peuple russes. Je suis certain que tous ses collègues de la Mission russe à New York et du Ministère russe des affaires étrangères continueront de mettre son legs à profit et de soutenir la mission mondiale des Nations Unies qui est de préserver la paix, le développement durable et les droits de l'homme pour tous.

En conclusion, qu'il me soit permis de dire quelques mots dans un russe approximatif.

(l'orateur poursuit en russe)

Puissiez-vous reposer en paix, que la terre vous soit un lit de doux repos.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le Secrétaire général de sa déclaration. Je donne maintenant la parole au représentant de Cabo Verde, qui s'exprimera au nom du Groupe des États d'Afrique.

M. Fialho Rocha (Cabo Verde) (*parle en anglais*) : En ma qualité de Président du Groupe des États d'Afrique pour le mois de mars 2017, je tiens à remercier le Président de l'Assemblée générale, S.E.M. Peter Thomson, d'avoir convoqué la présente séance officielle en l'honneur de notre regretté collègue, l'Ambassadeur Vitaly Churkin, dont la disparition prématurée nous a tous choqués.

Comme cela a déjà été dit et répété, notre cher collègue, l'Ambassadeur Churkin, était très admiré; il représentait son pays avec un dévouement indéfectible en tant que Représentant permanent ayant servi le plus longtemps au Conseil de sécurité. En effet, les collègues de l'Ambassadeur Churkin, surpris par son décès inattendu, ont littéralement assailli les réseaux sociaux pour témoigner de leur sympathie pour l'homme et le collègue qu'il était, l'ami, le professionnel compétent et expérimenté, le titan, le diplomate extraordinaire et respecté, le partisan de la paix et du multilatéralisme. Son courage et son exemple ont également été évoqués, ainsi que le vide qu'il laisse derrière lui et l'habileté avec laquelle il agissait au Conseil de sécurité où plusieurs séances ont été interrompues ou ont commencé par un moment de silence en son honneur. Dans le même

temps, des livres commémoratifs ont été signés et des condoléances ont été adressées à sa veuve et à sa famille, à ses collègues de la Mission et au Gouvernement russe.

En ce moment particulier, où la famille des Nations Unies est réunie pour rendre hommage à l'un de ses anciens membres, c'est par ma voix que le Groupe des États d'Afrique réitère sa profonde sympathie à la famille de l'Ambassadeur Churkin et au Gouvernement et au peuple russes. Que l'âme de notre collègue disparu repose en paix.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la Malaisie, qui s'exprimera au nom du Groupe des États d'Asie et du Pacifique.

M. Mayong Onon (Malaisie) (*parle en anglais*) : Au nom du Représentant permanent de la Malaisie, en voyage officiel à Genève, j'ai l'honneur de prendre la parole au nom des 54 États membres du Groupe des États d'Asie et du Pacifique dont la Malaisie assure la présidence pour le mois de mars 2017.

Nous sommes réunis ici aujourd'hui pour rendre hommage à l'Ambassadeur Vitaly Churkin, feu le Représentant permanent de la Fédération de Russie, qui nous a quittés le 21 février 2017. Le regretté Ambassadeur Churkin a été le Représentant permanent de la Fédération de Russie pendant près de 11 ans, une personnalité imposante des forums multilatéraux qui a représenté la Russie à l'ONU. Ses connaissances, son expérience et ses compétences suscitaient un grand respect parmi ses collègues et ses amis. C'était un homme d'une capacité intellectuelle remarquable, un excellent diplomate aux qualités de leadership exceptionnelles. Il était également d'une grande sagesse, une sagesse dont son pays a profité énormément aux Nations Unies au cours de la dernière décennie.

Le travail de l'Ambassadeur Churkin à l'ONU était exemplaire. Même sur les questions où les positions étaient extrêmement divergentes et où un consensus semblait impossible, ses collègues savaient qu'il était toujours prêt à engager le dialogue, marque d'un vrai diplomate. Il a laissé une empreinte énorme et a été l'un des principaux moteurs de la contribution des Nations Unies à la communauté internationale, en particulier sur les questions de paix et de sécurité internationales, lorsqu'il a été président du Conseil de sécurité à de nombreuses reprises.

Nous prenons note de la présence ici aujourd'hui de M^{me} Irina Churkina et de M. Maksim Churkin et

nous saluons M^{me} Anastasia Churkina, qui ne pouvait pas être parmi nous aujourd'hui, et nous leur exprimons nos sincères condoléances, ainsi qu'à toute leur famille.

Au nom du Groupe des États d'Asie et du Pacifique, je voudrais également adresser nos sincères condoléances à la Mission permanente de la Fédération de Russie auprès de l'Organisation des Nations Unies, au Gouvernement et au peuple de la Fédération de Russie, tandis que nous pleurons la disparition d'un homme qui a consacré sa vie à défendre son pays. En fait, il a été une source d'inspiration pour nous tous qui travaillons aux Nations Unies.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la République de Moldova qui s'exprimera au nom du Groupe des États d'Europe orientale.

M. Lupan (République de Moldova) (*parle en anglais*) : Au nom du Groupe des États d'Europe orientale, je tiens à adresser nos plus sincères condoléances à la suite de la disparition de notre collègue Son Excellence l'Ambassadeur Vitaly Churkin, Représentant permanent de la Fédération de Russie auprès de l'Organisation des Nations Unies, et à transmettre toute notre sympathie à sa famille et à ses collègues, ainsi qu'au Gouvernement de la Fédération de Russie.

M. Churkin a eu une carrière remarquable. Après avoir obtenu son diplôme de l'Institut d'État des relations internationales de Moscou il y a 43 ans, il a consacré toute sa vie au service diplomatique, occupant divers postes au Ministère russe des affaires étrangères, où il dirigeait le Département de l'information au début des années 90 et où, plus tard, il a été nommé Vice-Ministre des affaires étrangères de la Fédération de Russie. Il a occupé un certain nombre de postes d'ambassadeur, en Belgique et au Canada notamment, et a été Ambassadeur extraordinaire au Ministère russe des affaires étrangères.

Pour son travail dans ces affectations, il a reçu l'Ordre d'honneur, l'Ordre « Pour le mérite à la patrie » et l'Ordre Alexandre Nevski. Depuis 2006, l'Ambassadeur Churkin a consacré près de 11 ans de sa vie professionnelle à l'un des postes les plus difficiles dans le domaine diplomatique, celui de Représentant permanent de la Fédération de Russie auprès de l'Organisation des Nations Unies. Il était l'un des défenseurs les plus visibles et les plus compétents de son pays. Sa forte personnalité lui a permis de jouer un rôle de premier plan dans les débats au Conseil de

sécurité et dans d'autres forums consacrés à l'ordre du jour général des Nations Unies.

Vitaly Churkin avait une parfaite maîtrise des questions relatives à l'ONU et a joué un rôle de premier plan dans la promotion des priorités de son pays au sein de l'Organisation. La richesse de son expérience était pleinement apparente dans les discussions sur une variété de sujets cruciaux ici à l'ONU. Dans une organisation composée de nombreuses cultures différentes, ses déclarations et ses approches étaient certes peu orthodoxes mais avaient beaucoup de poids. Même lorsque son point de vue n'était pas nécessairement partagé par les autres, il était écouté avec une grande attention. Brillant diplomate, l'Ambassadeur Churkin était en effet un ardent défenseur de son pays et un individu extraordinaire avec une tâche extraordinaire. Il avait une personnalité à part et était doté d'un esprit vif et d'un grand sens de l'humour. C'était un excellent collègue et un mari aimant.

La nouvelle de la mort de quelqu'un est toujours attristante. Mais quand elle concerne un de nos collègues, quelqu'un avec qui on a travaillé de façon si proche, elle est encore plus triste et choquante. Remplir de façon dévouée nos fonctions ici à l'ONU signifie travailler dur, trouver des idées nouvelles lorsque les points de vue ne convergent pas, protéger les intérêts de nos pays et souvent passer des nuits blanches à négocier et à mener des discussions diplomatiques. Nous abordons chaque jour avec espoir et inquiétude tandis que nous nous attaquons à toute une série de défis. Il en fut ainsi, hélas, de la dernière matinée de notre collègue l'Ambassadeur Vitaly Churkin.

Vitaly Churkin restera dans la mémoire de beaucoup d'entre nous présents aujourd'hui dans cette salle comme un diplomate dévoué aux intérêts de son pays dans ce forum mondial, un grand professionnel qui s'est consacré à son travail jusqu'à sa dernière heure. Il est décédé, laissant ses amis et sa famille, un jour seulement avant son soixante-cinquième anniversaire. Ils garderont toujours le souvenir d'un mari et d'un père aimant qui s'est occupé de sa famille avec beaucoup d'affection. Son pays lui a décerné l'ordre du Courage pour son travail, son dévouement, sa persévérance et son grand professionnalisme dans ses fonctions de Représentant permanent de la Fédération de Russie auprès des Nations Unies. Son ministre a déclaré que la chose la plus importante pour un diplomate est sa capacité de défendre les intérêts de son pays sans tomber dans une confrontation à tout-va et tout en

cherchant le moyen de réunir les efforts en s'appuyant sur un savant équilibre des intérêts de chacun, et que la meilleure façon de rendre hommage à notre ami est de continuer à œuvrer à la mise en place des fondements d'un monde plus calme, plus sûr, plus démocratique. Nous ne pouvons qu'être d'accord avec cet hommage.

Tandis que nous continuons à mettre en œuvre les objectifs de l'ONU en vue de parvenir à la paix, puissions-nous également poursuivre sur la voie du consensus et de la compréhension. Ce serait là la manière pour les membres de manifester leur respect envers un diplomate dévoué et une personnalité forte qui a servi les intérêts de son pays à l'ONU avec une énergie inébranlable. Qu'il repose en paix.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Guatemala, qui s'exprimera au nom du Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes.

M. Skinner-Klée (Guatemala) (*parle en espagnol*) : J'ai le privilège de prendre la parole au nom du Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes pour honorer la mémoire du regretté Représentant permanent de la Fédération de Russie, notre ami l'Ambassadeur Vitaly Ivanovich Churkin. Il nous laisse de riches enseignements sur la façon de se comporter dans les relations internationales. Son décès ne doit pas nous rendre tristes, car nous savons que son esprit est maintenant en paix. Lorsqu'il était parmi nous, il nous a beaucoup appris, il nous a fait réfléchir, il nous a fait rire et il nous a parfois fait voir les choses sous un angle différent.

Je fis la connaissance de Vitaly il y a 20 ans, alors que nous étions tous les deux chefs de mission au Canada, à une époque où le monde était plus tranquille. Nous avons alors partagé les joies du patin à glace à la résidence du Gouverneur général du Canada. Puis en 2006, nous nous sommes retrouvés, Vitaly et moi, ici à l'Organisation, et malgré ses multiples responsabilités, il était toujours prêt à accorder à un collègue et ami un peu de son temps et à le faire profiter de sa grande clairvoyance. Par-delà ses fonctions officielles, ce grand diplomate se distinguait par sa personnalité et son talent. Il était affable et attentionné envers tous, mais c'était aussi un féru d'histoire et de ses arcanes, un savoir sur lequel il s'appuyait pour défendre avec ferveur les intérêts de son pays. Et c'est pourquoi nous ressentons si intimement la douleur de cette perte irréparable, celle d'une personnalité généreuse, d'un talent éclairé et d'un sens de l'humour incomparable et parfois sardonique.

Nous ne saurions prétendre ressentir le même chagrin accablant que sa famille, ses amis proches et le peuple russe. Mais nous sommes néanmoins proches d'eux et nous leur exprimons toute notre sympathie et notre affection, et tenons à dire notre respect et notre admiration pour un homme qui, de son vivant, a été un digne représentant de son pays. Se souvenir du dévouement dont notre ami Vitaly faisait montre à chaque instant de chaque séance à laquelle il participait, c'est reconnaître le diplomate exceptionnel qu'il était. Vitaly était un être unique, qui maîtrisait les tenants et les aboutissants de chaque débat, un auditeur avide d'entendre les positions et les arguments de chacun, un défenseur infatigable des intérêts de son pays, un négociateur habile et surtout une personne au contact toujours accessible et respectueux, indépendamment des divergences de vues. Vitaly incarnait l'essence de la diplomatie moderne.

Bien qu'il nous ait quittés, l'Organisation se doit de garder sa mémoire intacte, surtout en ces temps où l'ONU doit faire face à nombre de vicissitudes, et nous devons nous souvenir de ce que fut sa vie pour maintenir présents l'esprit et l'énergie qui le caractérisaient, mais aussi pour en faire un exemple qui nous incite à faire preuve du même courage et de la même détermination. En cette triste occasion, nous adressons nos sincères condoléances et nos profonds regrets à sa femme et à ses enfants endeuillés, ainsi qu'à son pays. Son absence doit devenir notre force, et nous devons montrer par nos actes que sa présence dans cette Organisation et dans nos vies a été grandement appréciée et que nous en serons reconnaissants à jamais. Repose en paix, Vitaly Ivanovich Churkin.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Allemagne, qui s'exprimera au nom du Groupe des États d'Europe occidentale et autres États.

M. Schulz (Allemagne) (*parle en anglais*) : C'est avec beaucoup de chagrin et de tristesse que nous avons appris la disparition soudaine de l'Ambassadeur de la Fédération de Russie, Vitaly Ivanovich Churkin. L'Ambassadeur Churkin était une figure de l'ONU. Sa longue expérience en tant que Représentant permanent de la Russie, sa connaissance approfondie des dossiers et processus complexes liés à l'ONU, sa vive intelligence et sa finesse d'esprit en faisaient un diplomate exceptionnel et un représentant très efficace de son pays.

Une des grandes forces de l'Ambassadeur Churkin était sa capacité à établir un contact personnel

avec ses homologues. Aussi houleux que soient les débats en séance, aussitôt celle-ci levée, il tendait toujours la main à ceux avec lesquels il n'était pas d'accord. Vitaly Churkin n'a jamais fait l'amalgame entre les positions officielles et les points de discussion et la personne privée qui prononce les déclarations. Ce sont les relations interpersonnelles qui définissent et font avancer en grande partie la diplomatie, et l'Ambassadeur Churkin l'avait très bien compris et appliquait ce principe à merveille.

Entré en fonctions en 2006, Vitaly Churkin aura au fil de ses 11 années en tant qu'ambassadeur laissé une empreinte indélébile sur les travaux du Conseil de sécurité. Il fut un défenseur ardent et fidèle de la politique étrangère de son pays, et sa fermeté ouvertement assumée sur un grand nombre de questions en négociation au Conseil de sécurité ou à l'Assemblée générale suscitait l'admiration et parfois la frustration des autres membres. Dans le monde de la diplomatie, il n'y a pas de plus grand compliment que d'être respecté par ceux avec qui on est en désaccord. L'Ambassadeur Churkin avait le respect de tous, indépendamment des divergences politiques ou politiciennes. Les membres du Groupe des États d'Europe occidentale et autres États se souviendront de Vitaly Churkin pour ses talents de diplomate, sa voix singulière au Conseil de sécurité et son formidable charme personnel.

Nous tenons à adresser nos sincères condoléances à M^{me} Irina Churkin, à ses enfants et à nos collègues de la Mission russe, ainsi qu'au Ministère des affaires étrangères à Moscou.

La disparition soudaine de notre collègue à la veille de son anniversaire – brisant net une vie encore pleine de plans et de projets – va laisser un vide énorme au Conseil de sécurité, à l'Assemblée générale et au sein de toute la communauté des représentants permanents. Qu'il repose en paix.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Matthew Rycroft, Président du Conseil de sécurité pour le mois de mars.

M. Rycroft (Royaume-Uni), Président du Conseil de sécurité (*parle en anglais*) : Au nom des membres du Conseil de sécurité, je voudrais exprimer mes sincères condoléances à la famille, aux amis et aux collègues de l'Ambassadeur Vitaly Churkin. Cela fait exactement un mois depuis que la première séance du Conseil de sécurité sans l'Ambassadeur Churkin a eu lieu. Les membres du Conseil sont toujours sous le choc et la tristesse de sa

disparition soudaine. Son absence continue de peser sur nous tous autour de la table du Conseil.

L'Ambassadeur Churkin était un diplomate exceptionnel qui a servi son pays avec intégrité, talent et dévouement pendant plus de 40 ans. Avant d'être nommé à New York, il a représenté la Russie avec distinction à Washington, Bruxelles et Ottawa, ainsi qu'au Ministère des affaires étrangères à Moscou. Durant les 10 années et plus où il a été le Représentant permanent de la Russie auprès de l'Organisation des Nations Unies, le Conseil de sécurité a souvent été divisé. C'est lorsque le climat est ainsi à la discorde que les compétences d'un diplomate sont mises à l'épreuve. L'Ambassadeur Churkin a défendu la position russe avec passion, intelligence et humour. C'était un expert dans l'art de la démonstration et un négociateur redoutable, et sa connaissance du fonctionnement du Conseil de sécurité faisait l'envie de ses pairs.

Vitaly était un grand professionnel qui traitait ses collègues avec respect et, en retour, était respecté de chacun au Conseil. En dehors du Conseil, tous ceux qui l'ont connu se souviendront de son caractère chaleureux, de sa bonté et de son sens de l'humour. Sa mort nous prive d'un brillant diplomate, mais aussi d'un collègue et d'un ami de confiance. Qu'il repose en paix.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à la représentante des États-Unis d'Amérique, qui s'exprimera au nom du pays hôte.

M^{me} Sison (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Au nom des États-Unis, en leur qualité de pays hôte, je tiens à adresser nos plus sincères condoléances à M^{me} Irina Churkina et à la famille Churkin suite au décès prématuré de l'Ambassadeur Vitaly Churkin. Nous exprimons également notre profonde sympathie à nos collègues de la Mission russe pour la perte d'un des plus grands diplomates de leur pays.

Comme le Secrétaire général l'a dit, Vitaly Churkin était véritablement unique en son genre. Il a été une voix éloquente aux Nations Unies et un diplomate accompli tout au long de sa longue carrière. Nous nous souviendrons de lui pour son brio, sa sagesse et son sens de l'humour. Vitaly Churkin défendait âprement les politiques de son pays mais s'est toujours employé à établir des liens personnels, clef d'une diplomatie efficace. Bien que nous ne voyions pas toujours les choses de la même façon, l'Ambassadeur Churkin avait le don de trouver des compromis et était conscient des bienfaits de relations plus solides entre nos deux pays.

La disparition de Vitaly est un choc et une perte pour la communauté des Nations Unies, et sa présence nous manque à tous ici. Le dramaturge russe Anton Chekhov a écrit que la connaissance n'a de valeur que si on la met en pratique. Notre regretté collègue Vitaly Churkin mettait toujours ses connaissances en pratique. Encore une fois, nos pensées et nos prières sont avec la famille Churkin, nos collègues de la Mission russe et le peuple de la Fédération de Russie.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la Fédération de Russie.

M. Ilichev (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Tout d'abord, je voudrais vous remercier, Monsieur le Président, ainsi que le Secrétaire général, le Président du Conseil de sécurité, les Présidents des groupes régionaux ainsi que la représentante du pays hôte pour les sincères condoléances et les paroles de sympathie adressées à la famille du Représentant permanent de la Fédération de Russie, Vitaly Ivanovich Churkin, et à la Mission russe auprès de l'Organisation des Nations Unies.

Depuis qu'il nous a quittés prématurément, nous continuons de recevoir des lettres de condoléances. Nous ne comptons plus les appels téléphoniques et les messages reçus par notre équipe. Le livre de condoléances ouvert à l'occasion de cet événement tragique à la Représentation permanente comprend déjà quatre volumes. Nous sommes profondément reconnaissants à tous ceux qui nous accompagnent dans le deuil et qui, d'une façon ou d'une autre, ont témoigné leur sympathie et honoré la mémoire de Vitaly Ivanovich Churkin.

C'est bien sûr pour sa famille et ses proches que ces heures sont les plus difficiles. Et une nouvelle fois, nous voudrions adresser nos plus sincères condoléances et toute notre sympathie à la famille de l'Ambassadeur Churkin, à sa femme, Irina Yevgenieva, à son fils, Maksim et à sa fille, Anastasia. Ils ont perdu un mari aimant et un père attentionné. Ceux d'entre nous qui ont eu la chance de le voir en famille savent à quel point il était alors différent et se souviennent de la lueur de joie qui pouvait se lire dans ses yeux. Sa famille était sa force. Je pense que tous les diplomates, quel que soit leur pays, comprennent de quoi je parle. Je tiens à assurer sa famille qu'elle peut compter sur notre soutien et notre assistance en cette période douloureuse. Nous espérons que les paroles de compassion de tous ceux qui ont aimé, respecté et estimé Vitaly Ivanovich allégeront,

ne serait-ce qu'un peu, la peine de ses proches suite à cette perte irremplaçable.

La nouvelle de la mort de l'Ambassadeur Churkin a secoué la Russie. De mémoire, on n'a rarement vu pareille réaction. Des milliers et des milliers de personnes qui ne le connaissaient pas personnellement ont manifesté leur chagrin sincère à l'annonce de son décès soudain, sur son lieu de travail. Sa disparition est une perte immense et irremplaçable pour la politique étrangère russe. C'était un professionnel de tout premier ordre, doté d'une intelligence et d'une sagacité inégalées. Il avait aussi un charme incroyable et un grand sens de l'humour. C'était un esprit extrêmement brillant, subtil, avec, dans le même temps, une force de caractère étonnante.

Il est impossible de surestimer les services rendus par l'Ambassadeur Churkin. Ils lui ont valu un certain nombre de distinctions au plus haut niveau de l'État. Et il s'était vu confier à de nombreuses reprises des postes importants au sein de la diplomatie russe, y compris sur des dossiers sensibles et à grandes responsabilités dans différents domaines. Il fut ainsi porte-parole du Ministère des affaires étrangères de l'URSS, représentant spécial du Président russe pour le règlement du conflit dans les Balkans, ambassadeur chargé de développer la coopération dans l'Arctique, et a occupé des postes diplomatiques dans divers pays d'Europe et d'Amérique. Partout, il a obtenu de grands résultats et écrit plusieurs pages importantes de l'histoire de la politique étrangère de la Fédération de Russie. Il se distinguait par sa vivacité d'esprit, son intelligence, ses vastes connaissances et sa façon non conventionnelle d'aborder les problèmes. À toutes les étapes de son parcours, il a été un leader et un modèle pour tous ceux qui ont eu la chance de travailler avec lui.

Le talent de l'Ambassadeur Churkin s'est illustré tout particulièrement à son dernier poste, en tant que Représentant permanent de la Fédération de Russie auprès des Nations Unies. Le Président russe, Vladimir Poutine, a déclaré que,

« pendant plus de 10 ans, il a défendu avec constance et fermeté les intérêts russes sur les questions de politique internationale les plus importantes, faisant montre d'une énergie incroyable et d'une totale abnégation. »

On pouvait ne pas être d'accord avec lui, mais il était impossible de ne pas saluer son talent diplomatique, son professionnalisme et son charisme. En dépit de toutes

les difficultés, il réglait brillamment les problèmes auxquels il était confronté. Lorsqu'il répondait aux questions concernant le manque d'efficacité de l'ONU, Vitaly Ivanovich faisait souvent mention de la formule selon laquelle l'ONU ne peut tout simplement pas être bien meilleure que le monde dans lequel nous vivons. Il souhaitait véritablement bâtir un monde meilleur et voyait en l'ONU un instrument clef pour œuvrer en commun à la réalisation de cet objectif.

L'ONU se souviendra de Vitaly Ivanovich pour ses nombreuses réalisations et, comme vient de le souligner M. Guterres, le souvenir que garderont de nombreuses personnes sera probablement celui des événements d'octobre 2016, lorsqu'il s'est tenu aux côtés des Représentants permanents des membres du Conseil de sécurité et, avec un enthousiasme évident, a annoncé la décision prise par le Conseil concernant la question de la candidature du nouveau Secrétaire général. À ce moment-là, la Russie présidait le Conseil de sécurité, et Vitaly Ivanovich a joué un rôle particulier à un moment charnière de la vie de l'Organisation. C'était un de ces moments d'unité véritable entre les membres du Conseil. Il a toujours préconisé le renforcement de l'unité du Conseil, quelle que soit la difficulté du processus visant à surmonter les divergences.

L'Ambassadeur Churkin croyait en l'ONU, et la salle comble de l'Assemblée générale aujourd'hui est le meilleur exemple possible du fait que les efforts inlassables qu'il déployait quotidiennement pour renforcer l'autorité et l'influence de l'Organisation dans le monde resteront longtemps dans les mémoires, non seulement dans ces murs, qui lui étaient devenus si chers, mais également au-delà de cette enceinte, et probablement dans celle de tous les États Membres de l'ONU, dont les représentants ont travaillé avec ce remarquable diplomate russe, qui était un être exceptionnel doté d'une brillante personnalité. Puisse-t-il reposer en paix.

Le Président (*parle en anglais*) : Je vais maintenant suspendre la séance pour permettre au Secrétaire général et à moi-même de faire nos adieux à la famille de l'Ambassadeur Churkin.

La séance, suspendue à 10 h 55, est reprise à 11 heures.

Point 138 de l'ordre du jour (*suite*)

Barème des quotes-parts pour la répartition des dépenses de l'Organisation des Nations Unies
(A/71/764/Add.5)

Le Président (*parle en anglais*) : Conformément à la pratique établie, j'aimerais appeler l'attention de l'Assemblée générale sur le document A/71/764/Add.5, dans lequel le Secrétaire général informe le Président de l'Assemblée générale que, depuis la publication de sa communication figurant dans le document A/71/764/Add.4, le Vanuatu a effectué les versements nécessaires pour ramener ses arriérés en deçà du montant calculé selon l'Article 19 de la Charte des Nations Unies.

Puis-je considérer que l'Assemblée générale prend dûment note de l'information figurant dans le document A/71/764/Add.5?

Il en est ainsi décidé.

Point 66 de l'ordre du jour (*suite*)

Élimination du racisme, de la discrimination raciale, de la xénophobie et de l'intolérance qui y est associée

Réunion commémorative à l'occasion de la célébration de la Journée internationale pour l'élimination de la discrimination raciale

Le Président (*parle en anglais*) : L'Assemblée générale va maintenant reprendre l'examen du point 66 de l'ordre du jour pour commémorer la Journée internationale pour l'élimination de la discrimination raciale et tenir un débat sur le profilage racial et l'incitation à la haine, notamment dans le contexte des migrations, conformément au paragraphe 27 de la résolution 71/181 du 19 décembre 2016.

Je vais maintenant donner lecture d'une déclaration sur le profilage racial et l'incitation à la haine, notamment dans le contexte des migrations.

Nous nous réunissons aujourd'hui, 21 mars, pour marquer la cinquantième Journée internationale pour l'élimination de la discrimination raciale. C'est l'occasion pour nous tous de réfléchir à nos erreurs passées et de renouveler notre détermination à ne pas les répéter. Lorsque l'Assemblée générale a proclamé le 21 mars Journée internationale pour l'élimination de la discrimination raciale, c'était sous la direction déterminée de l'Afrique du Sud, qui ne voulait en aucun cas que les injustices de l'apartheid soient oubliées. Cette date a été choisie pour honorer les 69 personnes non armées tuées par la police durant une manifestation pacifique contre les politiques de l'apartheid à Sharpeville, en Afrique du Sud.

À cette occasion, au nom de l'Assemblée générale, je félicite l'Afrique du Sud du rôle de chef de file qu'elle joue dans la lutte mondiale contre le racisme. En particulier, je remercie M^{me} Susan Shabangu, Ministre chargée des femmes à la présidence de l'Afrique du Sud, et S. E. M. Guillaume Long, Ministre des affaires étrangères et de la mobilité humaine de l'Équateur, qui prendront la parole devant l'Assemblée générale aujourd'hui.

Si l'on examine notre monde, il est difficile pour tous de voir à quel point nous sommes loin de l'avoir emporté dans notre lutte mondiale contre le racisme, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée. En dépit du fait que les migrations mondiales font depuis longtemps partie de l'histoire humaine, et du fait que les déplacements forcés ont poussé un grand nombre de personnes à quitter leur foyer, les réfugiés et les migrants sont trop souvent reçus dans un climat de suspicion, de peur et d'intolérance. À un moment où le monde doit puiser dans ses réserves d'empathie et d'humanité commune pour faire face à la plus grave crise humanitaire et de réfugiés que le monde ait connue depuis la Seconde Guerre mondiale, nous sommes malheureusement trop souvent témoins de crimes motivés par la haine contre des demandeurs d'asile, d'attaques contre des lieux de culte et de menaces visant directement les migrants et les groupes minoritaires. Dans de telles circonstances, nous devons réaffirmer notre attachement à la Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale, plus de 50 ans après son adoption par l'Assemblée générale, ainsi qu'à la Déclaration et au Programme d'action de Durban.

En ces temps difficiles, la Déclaration universelle des droits de l'homme nous invite à combattre le racisme, la xénophobie et la haine, où que nous y soyons confrontés. Les personnes de conscience doivent défendre le pluralisme et l'entente entre les cultures dès que l'occasion se présente. Dans le monde entier, il incombe aux dirigeants politiques de montrer l'exemple d'attitudes tolérantes et respectueuses à l'égard des migrants. Nous devons promouvoir l'éducation interculturelle dans nos écoles pour encourager le respect de la diversité et la compréhension des contributions que peuvent apporter les réfugiés et les migrants à nos sociétés et nos économies. Surtout, nous devons appuyer pleinement la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030, garantir à tous un avenir plus sûr, durable et prospère – un avenir qui fera disparaître un grand nombre des causes profondes qui poussent les personnes à quitter leurs foyers. Cela

suppose notamment d'éliminer l'extrême pauvreté et de bâtir des sociétés pacifiques et ouvertes, d'accroître la prospérité, de réduire les inégalités, d'améliorer l'accès à l'éducation, de lutter contre les changements climatiques et de protéger notre environnement naturel. Enfin, nous devons saisir l'occasion historique de la négociation prochaine d'un pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières pour affirmer le respect universel des droits des migrants.

Je terminerai par une citation du fils le plus célèbre de l'Afrique du Sud, Nelson Mandela, qui a dit un jour de façon mémorable :

« Personne ne naît haïssant une autre personne à cause de la couleur de sa peau, ou de passé, ou de sa religion. Les gens doivent apprendre à haïr, et s'ils peuvent apprendre à haïr, on peut leur enseigner aussi à aimer, car l'amour naît plus naturellement dans le cœur de l'homme que son contraire. »

Je donne maintenant la parole au Secrétaire général.

Le Secrétaire général (*parle en anglais*) : Comme le Président de l'Assemblée générale vient de le mentionner, le jour d'aujourd'hui nous rappelle qu'en 1960 à Sharpeville (Afrique du Sud), 69 manifestants désarmés ont été tués lors d'une manifestation pacifique contre les lois discriminatoires adoptées par le régime raciste de l'apartheid. Je joins ma voix à la sienne pour saluer le rôle de premier plan joué par l'Afrique du Sud dans notre lutte commune contre la discrimination raciale. Pourtant, à voir le paysage mondial 57 ans plus tard, il semble que nous vivions dans un monde de plus en plus intolérant et encore plus divisé.

La discrimination et la violence vont s'accroissant. Des personnes sont visées en raison de leur race, de leur nationalité, de leur appartenance ethnique, de leur religion ou de leur orientation sexuelle. Des frontières sont fermées et le régime international de protection des réfugiés est mis à mal. En ces temps de bouleversements et de changement, il est facile de dépeindre les communautés vulnérables comme étant la cause des problèmes. Les migrants sont devenus des boucs émissaires commodes et la xénophobie s'est généralisée. Les femmes et les filles des communautés minoritaires sont souvent prises pour cible. De nombreuses minorités font l'objet de profilage racial de la part des autorités. Bien trop souvent, les discours haineux, les stéréotypes et la stigmatisation sont normalisés. Des personnages

marginiaux occupent désormais le devant de la scène dans de nombreux systèmes politiques.

En dépit de ce sombre tableau, il y a beaucoup de lueurs d'espoir. Des millions de personnes s'élèvent contre le racisme et l'intolérance. De nombreuses communautés ont ouvert leurs cœurs et leurs portes aux réfugiés et aux migrants, reconnaissant et comprenant que les migrations font partie de la solution à nos problèmes mondiaux.

La journée que nous célébrons aujourd'hui doit nous permettre de faire fond sur ces progrès, de faire encore plus, de redoubler d'efforts, de réduire les divisions, de lutter contre l'intolérance et de protéger les droits de l'homme pour tous. Cette journée nous rappelle aussi toutes nos obligations communes. Le droit international exige des États qu'ils prennent des mesures efficaces pour prévenir et éliminer la discrimination quels qu'en soient les motifs et dans tous les domaines de la vie civile, économique, politique, sociale et culturelle. Ils doivent faire preuve de vigilance et réagir immédiatement et comme il se doit, y compris en interdisant l'incitation à la haine raciale, nationale et religieuse et en mettant fin au profilage racial. Ils doivent défendre l'intégrité du régime international de protection des réfugiés.

Les responsables politiques et les dirigeants doivent faire entendre leur voix pour contrer les discours haineux, et chacun d'entre nous doit défendre les droits de l'homme. Je tire mon chapeau aux organisations de la société civile du monde entier, qui nous rappellent que nous devons faire mieux et plus. Nous avons tous un rôle à jouer. La Journée internationale pour l'élimination de la discrimination raciale met en exergue notre responsabilité collective. Après tout, la discrimination raciale déstabilise les sociétés, mine les démocraties et sape la légitimité des gouvernements.

En agissant de concert pour mettre fin à la discrimination, nous pouvons faire avancer l'humanité dans son ensemble. Alors que les sociétés deviennent de plus en plus multiethniques, multiconfessionnelles et multiculturelles, il nous faut investir davantage, aux plans politique, culturel et économique, dans l'ouverture et la cohésion, conformément aux objectifs de développement durable. Nous pouvons bâtir des communautés qui reconnaissent que la diversité n'est pas une source de faiblesse. C'est une source de force et de richesse.

Dressons-nous donc contre l'intolérance et éliminons la discrimination. Unissons nos forces dans la campagne mondiale que nous menons de concert pour le respect, la sécurité et la dignité pour tous.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le Secrétaire général de sa déclaration.

Les membres se souviendront que, dans sa résolution 71/181, l'Assemblée générale a décidé que le Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme participerait à cette séance commémorative. Je crois comprendre que, du fait de sa participation à une réunion similaire dans le cadre du Conseil des droits de l'homme à Genève, M. Zeid Ra'ad Al Hussein, Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme, n'est pas en mesure d'être parmi nous aujourd'hui. Sa déclaration est en train d'être distribuée à toutes les délégations.

Avant de poursuivre, je voudrais consulter les membres concernant les orateurs qui seraient invités à faire des déclarations à cette occasion, conformément au paragraphe 27 de la résolution 71/181, et comme mentionné dans ma lettre datée du 15 mars, à savoir M^{me} Louise Arbour, Représentante spéciale du Secrétaire général pour les migrations internationales; M^{me} Anastasia Crickley, Présidente du Comité pour l'élimination de la discrimination raciale; et M. Mutuma Ruteere, Rapporteur spécial sur les formes contemporaines de racisme, de discrimination raciale, de xénophobie et de l'intolérance qui y est associée. En l'absence d'objection, puis-je considérer que l'Assemblée souhaite, sans créer de précédent, inviter ces personnes à faire une déclaration à la présente réunion commémorative?

Il en est ainsi décidé.

Le Président (*parle en anglais*) : Conformément à la décision qui vient d'être prise, je donne maintenant la parole à M^{me} Louise Arbour, Représentante spéciale du Secrétaire général pour les migrations internationales.

M^{me} Arbour (*parle en anglais*) : C'est un grand honneur pour moi d'être ici aujourd'hui, alors que je commence mon mandat de Représentante spéciale du Secrétaire général pour les migrations internationales. Je suis heureuse de participer à cette séance plénière commémorative de l'Assemblée générale à l'occasion de la Journée internationale pour l'élimination de la discrimination raciale, et d'aborder le thème du profilage racial et de l'incitation à la haine, y compris dans le contexte des migrations. En fait, le thème de

cette manifestation commémorative ne pouvait pas être plus opportun, étant donné que l'Assemblée générale a récemment adopté par consensus la Déclaration de New York pour les réfugiés et les migrants (résolution 71/1) en septembre 2016 et entamé l'élaboration d'un pacte mondial sur les migrations sûres, ordonnées et régulières, qui va s'atteler, entre autres questions, à la lutte contre le racisme, la xénophobie, la discrimination et l'intolérance à l'égard de tous les migrants.

Alors que l'on compte aujourd'hui près de 244 millions de migrants internationaux contre 175 millions en 2000, chiffre qui ne devrait qu'augmenter, le pacte mondial constituerait un progrès important non seulement dans notre perception et notre traitement des migrants, mais aussi dans la façon dont les sociétés peuvent embrasser la diversité. Bien que la communauté internationale ait adopté cette mesure historique au sommet de septembre dernier, nous constatons dans de nombreux pays une hostilité profonde et généralisée envers les migrants. Les manifestations de discrimination raciale et de xénophobie à l'égard des migrants ont malheureusement progressé au même rythme que la mobilité humaine. Même dans les pays qui, par le passé, se targuaient d'accueillir des migrants, des voix s'opposent avec véhémence à une arrivée de migrants à leurs frontières qu'ils redoutent aujourd'hui. La réalité est qu'aucun pays ne peut prétendre être à l'abri du racisme, de la discrimination raciale, de la xénophobie ou de l'intolérance.

Lorsque le discours sur les politiques migratoires sombre dans des débats enfiévrés qui diabolisent les migrants comme étant un fardeau pour la société ou qui perpétuent des inexactitudes, les contributions factuelles et très largement positives des migrants à nos sociétés et à nos économies sont reléguées au second plan et risquent d'être purement et simplement oubliées. Souvent, ces débats politiquement sensibles s'accompagnent d'appels à limiter ou à arrêter les migrations entièrement, les médias se faisant l'écho de ces sentiments négatifs. Parfois, ils peuvent également dégénérer en actes de violence et d'intimidation à l'encontre de groupes minoritaires. Les débats sur les migrations dans de nombreuses régions du monde ont créé un climat dans lequel il est trop facile de voir les migrants comme directement ou indirectement responsables du chômage, de l'insécurité ou du manque de cohésion sociale, entre autres problèmes, mais nous savons que ces questions sont liées à des processus de changement bien plus complexes. Les migrants

deviennent tout simplement le bouc émissaire des effets mêmes de ces processus.

Afin de combattre les idées fausses sur les migrations et les points de vue discriminatoires, xénophobes et intolérants qu'elles véhiculent, nous devons mettre en place un discours plus ouvert, plus équilibré et plus global sur la migration, un discours qui cesse de représenter les migrants comme un fardeau ou une menace et qui, au contraire, considère résolument la mobilité et la diversité humaines comme une contribution à des sociétés dynamiques et des économies robustes. Nous devons œuvrer en faveur de l'inclusion sociale afin de favoriser un échange dans les deux sens qui permette à la fois aux migrants et aux communautés d'accueil de prospérer et d'évoluer ensemble.

Les migrants sont des passerelles entre les pays d'origine, de transit et de destination. Ils sont l'étincelle qui provoque de nouvelles idées et de nouveaux modes de pensée, qui promeut l'innovation et qui propulse les sociétés vers l'avant au lieu de les tirer vers l'arrière. Ils apportent avec eux leurs talents d'entrepreneurs, pour contribuer à leur nouvelle patrie sans cesser de contribuer à leur pays d'origine par l'envoi de fonds, lesquels, pour la seule année 2015, ont dépassé 601 milliards de dollars.

Du fait des mouvements accrus de population, les cultures s'entremêlent et les sociétés gagnent en diversité. Puisqu'il est probable que les sociétés pluralistes vont devenir la norme plutôt que l'exception, un des défis les plus importants qui se posent à nous est d'aider à mesurer et gérer cette diversité sociale, culturelle, religieuse et ethnique croissante. À cet égard, je suis particulièrement fière de travailler en étroite collaboration avec le Secrétaire général pour soutenir la campagne Ensemble, que les États Membres, dans la Déclaration de New York pour les réfugiés et les migrants, se sont également engagés à appuyer. Cette campagne ouvre un dialogue nouveau sur les réfugiés et les migrants, un dialogue qui met en exergue les contributions économiques, culturelles et sociales des migrants pour favoriser la cohésion sociale tout en luttant contre les stéréotypes négatifs et les contrevérités à leur rencontre. Je pense qu'un des aspects les plus importants de la campagne Ensemble est qu'elle attribue à chacun d'entre nous – l'ONU, les gouvernements, le secteur privé, les médias, les milieux universitaires, la société civile et les migrants eux-mêmes – la responsabilité d'encourager activement un discours fondé sur les faits et un dialogue qui accepte sans réserve la diversité.

Cette campagne, qui commence au niveau local, fait participer les particuliers, les communautés, les villes et les pays qui cherchent à faire évoluer la conversation et à promouvoir nos valeurs communes de tolérance et de respect de la dignité humaine.

Pour terminer, tandis que nous œuvrons collectivement à l'élaboration du pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières, nous devons veiller à ce qu'il privilégie les moyens qui nous permettront d'éliminer ensemble le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée dont sont victimes les migrants. Pour ce faire, il est indispensable d'améliorer la perception des migrants, en se fondant sur des informations factuelles concernant les contributions positives qu'ils apportent.

À l'heure où je m'engage dans ce nouveau rôle, j'épouse sans réserve et promets de faire avancer notre action collective pour faire évoluer le discours et promouvoir une communauté mondiale dans laquelle les migrants et toutes les personnes sont libres de toute discrimination.

Le Président (*parle en anglais*) : Conformément à la décision qui vient d'être prise, je donne maintenant la parole à M^{me} Anastasia Crickley, Présidente du Comité pour l'élimination de la discrimination raciale.

M^{me} Crickley (*parle en anglais*) : Tout d'abord, je voudrais, au nom du Comité pour l'élimination de la discrimination raciale, remercier l'Assemblée générale qui m'honore en me donnant l'occasion d'être ici aujourd'hui pour faire part de mes réflexions en cette journée historique.

Les terribles événements survenus le 21 mars 1960, connus sous le nom de « massacre de Sharpeville », ont suscité l'indignation dans le monde entier et marqué un véritable tournant dans la lutte contre l'apartheid. Comme nous le savons, c'est désormais à cette date que le monde entier commémore la Journée internationale pour l'élimination de la discrimination raciale.

Cinq ans après ces événements, la Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale était adoptée par l'Assemblée générale, ici au Siège de l'ONU. Aujourd'hui, alors que plus de 50 années se sont écoulées, il convient de reconnaître que des progrès ont été faits pour en finir avec le racisme et ses conséquences pour les femmes, les hommes et les enfants du monde entier. Au nom du Comité pour l'élimination de la discrimination raciale, je voudrais saluer les engagements pris par les États et

le travail accompli partout dans le monde pour créer les conditions qui ont rendu ces progrès possibles. Je salue également la bravoure constante de la société civile et les efforts courageux qu'elle déploie dans le monde entier pour faire en sorte que ces progrès se poursuivent.

Toutefois, comme l'indiquent les travaux du Comité, la discrimination raciale demeure une préoccupation d'actualité dans tous les pays du monde. Les séquelles des premières formes du racisme, de l'esclavage et du colonialisme restent intactes et se manifestent clairement dans la discrimination à l'encontre des personnes d'ascendance africaine, des peuples autochtones et de divers autres groupes dans le monde. Qu'elle soit un but ou un effet - voire les deux, comme l'affirme la définition judicieusement adoptée par l'Assemblée à l'article 1 de la Convention - la discrimination raciale demeure un phénomène insidieux dont les manifestations les plus visibles sont le profilage racial et l'incitation à la haine. Ces pratiques visent fréquemment les migrants et les réfugiés, mais soyons clairs d'emblée : quelle qu'en soit la cible, le profilage racial est - et il est facile de le prouver - une tentative coûteuse et inefficace de faire justice ou de protéger la sécurité nationale; quant à l'incitation à la haine, elle est souvent une entreprise de déshumanisation de nos congénères dont les modalités ont eu des conséquences terribles et solidement étayées sur des populations et des peuples entiers.

Rappelons encore une fois que, pour reprendre la déclaration faite au nom du Comité à l'occasion du Sommet des Nations Unies pour les réfugiés et les migrants qui s'est tenu au Siège le 19 septembre 2016, les migrants et les réfugiés contribuent de manière positive et très importante aux sociétés et aux communautés - c'est établi et prouvé -, et que l'adoption de mesures fondées sur les principes de non-discrimination, d'égalité et de justice est indispensable pour créer des sociétés stables et pacifiques, ce qui aura des conséquences positives pour toute l'humanité.

Toutefois, dans le sillage des propos récurrents consistant à stigmatiser et à diviser, répétés à l'envi et inconsidérément par certains dirigeants dans des formats multimédias pour servir leurs propres intérêts à court terme, le fait que l'Assemblée se penche aujourd'hui sur le profilage racial et l'incitation à la haine, notamment dans le contexte des migrations, constitue une reconnaissance importante de ces exemples majeurs de discrimination, y compris au niveau institutionnel. Le Comité partage les préoccupations de l'Assemblée

et considère lui aussi qu'il est urgent de les exposer au grand jour et d'y remédier.

Le profilage racial et l'incitation à la haine sont abordés dans la quasi-totalité des observations finales que le Comité communique aux États examinés. Ces observations sont ancrées dans la Convention, ratifiée à ce jour par 178 pays, lesquels ont accepté d'en appliquer les dispositions, et elles sont basées sur les recommandations générales du Comité, qui les énoncent et les expliquent. Dans les faits, la communauté internationale dispose déjà, avec cet instrument et d'autres dispositions relatives aux droits de l'homme tant au niveau mondial que régional, d'orientations et d'indications pour identifier, combattre et éliminer le profilage et l'incitation.

Par exemple, le profilage racial est abordé tout particulièrement dans la Recommandation générale n° 31 du Comité, sur la prévention de la discrimination raciale dans l'administration et le fonctionnement du système de justice pénale. En outre, la Recommandation générale n° 30, concernant la discrimination contre les non-ressortissants, exhorte les États à veiller à ce que les mesures prises dans le cadre de la lutte contre le terrorisme ne soient pas discriminatoires par leur but ou par leurs effets. Elle leur recommande de prendre des mesures énergiques pour combattre toute tendance à viser, stigmatiser, stéréotyper ou caractériser par leur profil les membres de groupes de population « non-ressortissants » sur la base de la race, la couleur, l'ascendance et l'origine nationale ou ethnique, en particulier de la part des politiciens, des responsables, des éducateurs et des médias, sur Internet, dans d'autres réseaux de communication électroniques et dans la société en général.

Nous soulignons également la nécessité de prendre des dispositions et des mesures, non seulement dans les politiques et la législation nationales, mais à tous les niveaux et à l'intention de toutes les composantes de l'administration de l'État concerné. Ces préoccupations sont également exprimées par le Comité des droits de l'homme, et elles constituent une part importante des travaux du Rapporteur spécial sur les formes contemporaines de racisme, de discrimination raciale, de xénophobie et de l'intolérance qui y est associée, comme en témoignent ses recommandations. Mon collègue prendra d'ailleurs en toute logique la parole plus tard.

En ce qui concerne l'incitation à la haine et les discours de haine raciale, la Recommandation

générale n° 35 du Comité tient compte de l'article 4 de la Convention, qui fait obligation aux États d'adopter immédiatement des mesures positives destinées à éliminer toute incitation à la discrimination. Le Comité pour l'élimination de la discrimination raciale est clair à ce sujet et recommande que seules les formes graves de discours racistes soient considérées comme des infractions pénales, en prenant notamment en considération le contenu et la forme du discours, le climat économique, social et politique, le statut de l'orateur ainsi que la portée et les objectifs du discours. Pour remédier aux causes profondes des discours de haine, il faut prendre toute une série d'initiatives, notamment dans les domaines de l'éducation, de la culture et de l'information. J'ajouterais qu'il faut également que ceux dont les fonctions l'exigent montrent la voie à suivre et fassent preuve de courage, à l'instar des personnes que j'ai mentionnées, qui ont lutté contre le racisme dans de nombreux pays au fil des ans.

Le contexte des migrations - comme l'a souligné l'orateur précédent - est un contexte d'actualité et particulièrement complexe lorsqu'il s'agit de traiter des questions liées aux racisme dans tous les pays, qu'il s'agisse de pays d'origine, de transit ou en particulier, de pays de destination. Ces défis sont également abordés dans les observations finales du Comité. Nous appelons les pays qui ne l'ont pas encore fait à ratifier la Convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille et les autres engagements pertinents, notamment ceux définis par l'Organisation internationale du Travail.

Dans la Déclaration de New York, qui a été déjà mentionnée, les États Membres ont pris toute une série d'engagements louables et concrets concernant des questions relatives aux droits de l'homme ayant trait aux migrations, notamment pour protéger les droits de tous les réfugiés et migrants en tant que titulaires de droits, quel que soit leur statut. Dans une déclaration reflétant également les préoccupations d'autres organes conventionnels et mécanismes de défense des droits de l'homme, le Comité a appelé les États Membres et les organisations intergouvernementales à veiller à ce que les solutions visant à faire face aux déplacements massifs de réfugiés et de migrants soient fondées sur les normes et les règles internationales en vigueur relatives aux droits de l'homme et soient guidées par celles-ci, y compris la Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale, et qu'elles se basent sur les principes et directives élaborés par le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de

l'homme. Ce cadre des droits de l'homme, qui fait déjà partie des engagements pris par les États ici présents, est de la plus haute importance pour garantir l'efficacité du pacte qui est en cours d'élaboration. Il s'agit d'une condition *sine qua non* pour traiter toutes les questions relatives aux droits de l'homme, y compris le racisme dans le contexte des migrations. À cet égard, je me félicite des consultations sur les droits de l'homme qui seront organisées bientôt par les co-facilitateurs du pacte, qui mettront notamment l'accent sur le racisme, la xénophobie et l'intolérance.

Les graves questions institutionnalisées que nous abordons et examinons aujourd'hui ne seront pas réglées définitivement grâce à une démarche passe-partout. Par exemple, comme il ressort des travaux du Comité pour l'élimination de la discrimination raciale, les femmes victimes de discrimination raciale subissent une forme de ce déni des droits de l'homme qui est spécifique au sexe féminin, caractérisée par une intersection entre l'oppression des femmes et le racisme. Cela est également vrai s'agissant du profilage racial et de la haine raciale à l'encontre des femmes dans le contexte des migrations, comme l'illustre le travail important mené par ONU-Femmes et d'autres. Comment prendre en considération les droits fondamentaux des femmes à chaque étape du processus migratoire et quels sont les services et mesures qu'il faut mettre en place pour lutter contre la violence sexuelle et sexiste et les violations des droits des femmes?

Il faut également accorder un traitement et une attention particuliers aux droits des enfants à vivre à l'abri du racisme. En outre, une simple catégorisation entre ceux qui méritent et ceux qui ne méritent pas une assistance, qui fait penser aux idées du XIX^e siècle, ne permettra pas non plus de régler ce problème. Toutes les femmes, tous les hommes et tous les enfants concernés par les mouvements migratoires diversifiés et en évolution de notre époque méritent notre attention. Le discours public actuel sur les migrants, qui se base sur des mythes et des préjugés, ne tient compte ni des droits ni des réalités. Très peu de migrants entreprennent ce voyage à la légère. La grande majorité de ces individus partent parce qu'ils ont véritablement peur de perdre la vie s'ils restaient, ou parce qu'ils recherchent des possibilités économiques potentielles - comme l'ont fait beaucoup de mes compatriotes au cours des siècles passés. La plupart des gens qui quittent leurs lieux d'origine restent dans leur pays ou dans leur région. En outre, comme l'illustre l'exemple de mon pays, les

notions de pays d'origine et d'accueil évoluent - parfois rapidement - au fil du temps.

Pour terminer, comme j'ai essayé de l'expliquer, nous disposons d'outils et de lignes directrices pour lutter contre le racisme, y compris le profilage racial et l'incitation à la haine, notamment dans le contexte des migrations. En dépit de lourds défis mondiaux auxquels nous sommes actuellement confrontés, nous pouvons nous féliciter des progrès qui ont été accomplis au cours des 50 dernières années. Pour aller de l'avant, nous devons reconnaître qu'éluider ou nier le problème du racisme, au niveau de l'individu ou des institutions, - ce qu'ont refusé de faire les personnes auxquelles nous rendons hommage aujourd'hui -, ne peut pas conduire à son élimination, tout comme le refus de reconnaître sa complexité et son intersectionnalité avec d'autres formes d'oppression. Les explications xénophobes qui justifient nos craintes face à leurs droits font fi de la réalité énoncée dans la Déclaration et le Programme d'action de Durban, à savoir que la xénophobie est l'un des principaux facteurs qui contribuent au racisme actuel, en particulier contre les migrants.

Pour agir, nous devons également savoir de quoi nous parlons. Pour savoir de quoi nous parlons, nous devons recueillir des données désagrégées pour pouvoir comprendre et examiner qui sont les personnes touchées par ce problème, comment elles sont touchées et de quelle manière elles sont touchées.

Nous ne pourrions aller de l'avant que grâce à l'engagement sans faille et à la participation active de ceux qui sont visés par la discrimination raciale. Comme nous les femmes, le savons, le principe « Rien de ce qui nous concerne ne se décide sans nous » ne garantit pas automatiquement le succès. Toutefois, il s'agit d'un élément essentiel dans n'importe quel combat pour l'égalité. Aller de l'avant signifie également aller de l'avant ensemble, une idée qui est éloquemment reflétée dans l'intitulé de la campagne « Ensemble » lancée par le Secrétaire général. Pour ce faire, il faut œuvrer à l'élimination des obstacles qui entravent la cohésion à tous les niveaux, en particulier ceux qui ont été mentionnés aujourd'hui. À l'instar de cette campagne, nous devons célébrer les réalisations des villages, des villes, des communautés et des groupes qui ont fait montre de leur capacité humaine à œuvrer en faveur d'un avenir qu'on peut décrire ainsi : « ensemble pour tous ».

Nous pouvons aller de l'avant aussi longtemps que nous demeurons convaincus, à l'instar de Nelson

Mandela – qui a été cité par le Président - que personne ne naît en haïssant. Les gens apprennent à haïr, et donc peuvent apprendre à aimer.

Je remercie l'Assemblée et lui souhaite bonne chance alors qu'elle nous montre la voie à suivre.

Le Président (*parle en anglais*) : Conformément à la décision qui vient d'être prise, je donne maintenant la parole à M. Mutuma Ruteere, Rapporteur spécial sur les formes contemporaines de racisme, de discrimination raciale, de xénophobie et de l'intolérance qui y est associée.

M. Ruteere (*parle en anglais*) : C'est un honneur pour moi que d'avoir été invité à prendre la parole aujourd'hui devant l'Assemblée générale en séance plénière à l'occasion de la commémoration de la Journée internationale pour l'élimination de la discrimination raciale, sur la thématique du profilage racial et de l'incitation à la haine. Je remercie le Président de l'Assemblée générale d'avoir organisé cette séance qui arrive à point nommé et les États Membres de m'avoir invité à prendre la parole devant l'Assemblée. Je voudrais également féliciter chaleureusement M^{me} Louise Arbour pour sa nomination en tant que Représentante spéciale du Secrétaire général pour les migrations. Je me réjouis à la perspective de travailler avec elle s'agissant de ces questions.

Ce n'est pas un hasard si la Convention internationale sur l'élimination de la discrimination raciale est le premier traité mondial relatif aux droits de l'homme qui a été adopté par les Nations Unies. Le racisme et la discrimination raciale ont joué un rôle important dans bon nombre de crises majeures du XX^e siècle. Le début d'un nouveau siècle a apporté l'espoir que nous avions laissé derrière nous les brutalités du XX^e siècle, avec ses guerres, ses gouvernements répressifs et sa discrimination institutionnalisée, et que les nouvelles idées en faveur des droits de l'homme et du cosmopolitisme, à l'intérieur et au-delà des frontières, feraient du XXI^e siècle une ère plus humaine et plus bienveillante. L'optimisme de ceux qui étaient convaincus que nous entrions dans une nouvelle ère n'était pas tout à fait injustifié. En effet, nous avons hérité d'un consensus mondial sur les valeurs des droits de l'homme et en particulier sur le rejet de la discrimination fondée sur la race, la couleur de la peau et l'appartenance ethnique.

Dans cette deuxième décennie des années 2000, nous en savons davantage les uns sur les autres qu'à

n'importe quel autre moment de l'histoire. La télévision, Internet et les voyages par avion ont fait tomber les barrières physiques qui, par le passé, isolaient les êtres humains et les confinaient dans leurs localités et régions. Cependant, en dépit de tous ces progrès, l'intolérance, les préjugés et la discrimination continuent de hanter le monde et les valeurs des droits de l'homme sont mises à l'épreuve au quotidien, en particulier en ce qui concerne les migrations et le traitement réservé à ceux qui traversent les frontières à la recherche d'une vie meilleure ou de la sécurité. Il n'est donc pas surprenant que l'année dernière les 193 États Membres de l'Organisation des Nations Unies aient adopté la Déclaration de New York pour les réfugiés et les migrants (résolution 71/1) et aient décidé de nouveau de faire en sorte que les droits de l'homme fassent partie intégrante des mesures visant à traiter et à réglementer les migrations et les mouvements de population.

Depuis 2011, en tant que Rapporteur spécial, j'ai suivi et étudié les phénomènes du racisme et de la discrimination raciale partout dans le monde et j'ai régulièrement mis en garde contre le fait que si des progrès ont été réalisés contre certaines formes plus manifestes et plus flagrantes de discrimination raciale, ethnique et xénophobe, le problème persiste et, dans certains cas, s'est aggravé. En particulier, les contacts entre les migrants et les forces de l'ordre dans diverses parties du monde ont gravement ébranlé les fondations et menacé l'intégrité du système international des droits de l'homme.

Dans mon rapport thématique présenté au Conseil des droits de l'homme en juin 2015, j'ai abordé la question du profilage racial et ethnique dans l'application de la loi, qui est répandu dans de nombreuses parties du monde. Le profilage racial et ethnique dans l'application de la loi est fondamentalement discriminatoire et exacerbe les violations déjà subies en raison de l'origine ethnique ou du statut de minorité. Pour de nombreux migrants, le profilage racial a entraîné des mesures d'arrêt et de contrôle excessives et injustifiées de la part des forces de l'ordre sans raison objective ou justifiée. Dans certains cas, ces arrêts ont entraîné une détention prolongée, injuste et illégale, des poursuites infondées et, dans certains cas, des actes de violence.

Les passages frontaliers et les centres de transport officiels - tels que les aéroports, les gares ferroviaires et les gares routières - sont des lieux fréquents de profilage racial et ethnique où les services des douanes, des frontières et de sécurité soumettent

des individus à des vérifications et à des interrogatoires supplémentaires uniquement en raison de leur origine nationale, de leur religion, de leur race ou de leur appartenance à un groupe minoritaire. En raison des nouvelles technologies utilisées pour créer des profils de risque ciblant des groupes ethniques spécifiques, il est possible que le profilage racial et ethnique devienne un élément régulier et permanent des systèmes de gestion de l'immigration et du contrôle des frontières dans le monde.

Face à la question du profilage, il importe de souligner la valeur des mesures législatives qui interdisent totalement la discrimination raciale et ethnique, ainsi que la nécessité d'avoir des réglementations claires et exécutoires qui guident les actions des organismes de répression. En outre, les organes de surveillance des enquêtes devraient être habilités à traiter des allégations de profilage racial et ethnique et à formuler des recommandations pratiques en vue de modifier les politiques. Ces organes devraient être en mesure de mener des enquêtes auto-initiées, car ces mesures sont essentielles pour identifier la discrimination et le profilage par les organismes de répression..

Le problème du profilage - et en fait le problème du racisme, de la discrimination raciale et de la xénophobie - persiste en partie à cause de l'invisibilité des victimes et du manque de données, de statistiques et de recherches sur la nature et l'ampleur du problème. La collecte de données des forces de l'ordre ventilées par groupe ethnique, race, sexe et autres catégories pertinentes est une condition préalable pour identifier les schémas de discrimination et cartographier les lacunes existantes, accroître la visibilité des groupes discriminés et permettre leur reconnaissance qui, dans certains cas, leur est refusé. Les données sont également cruciales pour évaluer l'impact des mesures existantes et pour élaborer des politiques propres à remédier à la situation des groupes vulnérables. Il semble donc tout indiqué que les objectifs de développement durable aient souligné le rôle de la collecte et de l'utilisation de données ventilées sur le développement et sur le traitement des problèmes contemporains de discrimination et d'exclusion.

La migration, conjuguée aux craintes sur le terrorisme et aux pressions des économies en difficulté, a donné un nouvel élan aux mouvements racistes et xénophobes qui cherchent à exploiter et à transformer les craintes sur l'avenir en peur des migrants et des étrangers. Malheureusement, ces mouvements et ces groupes, précédemment confinés aux marges de la

politique, se sont parfois retrouvés dans le courant dominant de la vie politique. Ces mouvements et leurs dirigeants fournissent la justification rhétorique et politique de pratiques telles que le profilage racial.

Enfin, il est important à l'occasion de la Journée internationale pour l'élimination de la discrimination raciale de réitérer que les valeurs des droits de l'homme nous rappellent que l'étranger ne mérite pas moins la liberté et l'égalité que nous chérissons tous. La justice, fondement des normes et des lois relatives aux droits de la personne, ne se limite pas aux membres de notre communauté familiale ou confessionnelle, nationale, raciale ou ethnique. Au contraire, les droits de l'homme incarnent la notion d'une justice qui traite l'étranger comme les êtres que nous aimons et qui nous sont proches. Il n'est donc pas surprenant que toutes les grandes religions nous rappellent que dans l'étranger est le visage de Dieu.

Je suis impatient de travailler avec les États Membres pour renforcer l'élaboration d'un pacte mondial pour une migration sûre, ordonnée et régulière et, en particulier, pour faire face ensemble aux défis du racisme, de la discrimination raciale et de la xénophobie. Je me réjouis également de travailler avec les États Membres, le Secrétaire général et d'autres experts sur la campagne Ensemble pour promouvoir la diversité, le respect et l'inclusion universels.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de Cabo Verde, qui s'exprimera au nom du Groupe des États d'Afrique.

M. Fialho Rocha (Cabo Verde) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de faire cette déclaration au nom du Groupe des États d'Afrique.

Le Groupe remercie le Président de l'Assemblée générale d'avoir convoqué cette séance plénière commémorative pour célébrer la Journée internationale pour l'élimination de la discrimination raciale, sous le thème « Profilage racial et incitation à la haine, y compris dans le contexte des migrations ». En effet, par le biais de cette Journée et de sa célébration, nous affirmons et renouvelons notre volonté politique profonde et globale de mettre pleinement et efficacement en œuvre la Déclaration et le Programme d'action de Durban et les documents finals de la Conférence d'examen de Durban de 2009. Adopté à la Conférence mondiale de 2001 contre le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée, à Durban, en Afrique du Sud, le Programme d'action reste le cadre

global pratique le plus complet axé sur la lutte contre le racisme, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée, y compris dans le contexte difficile qui caractérise les migrations aujourd'hui.

Le Groupe se félicite des progrès accomplis aux niveaux national, régional et international conformément aux obligations et aux engagements contractés à Durban pour lutter efficacement contre le racisme et la discrimination raciale, protéger les droits des migrants, des réfugiés et des demandeurs d'asile, ainsi que les droits des minorités raciales, nationales, ethniques et linguistiques, et combattre l'incitation à la haine fondée sur la religion, la croyance ou la couleur de peau. Nous reconnaissons que le colonialisme, l'apartheid et l'aversion politique, sociale ou culturelle contre la diversité humaine ont conduit au racisme, à la discrimination raciale, à la xénophobie et à l'intolérance qui y est associée et que de grands groupes continuent d'être victimes de ce fléau et de ses conséquences. En outre, la persistance de ces structures et pratiques est aujourd'hui et reste parmi les facteurs qui contribuent aux inégalités sociales et économiques durables et à la discrimination dans de nombreuses parties du monde.

Le Groupe des États d'Afrique remercie encore une fois l'Assemblée générale d'avoir lancé en 2015 la Décennie internationale des personnes d'ascendance africaine sous le thème « Personnes d'ascendance africaine : reconnaissance, justice et développement », dont l'objectif principal est de promouvoir le respect, la protection et l'exercice de la totalité des droits de l'homme et des libertés fondamentales des personnes d'ascendance africaine. Nous estimons que les gouvernements devraient renforcer la protection contre le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée en veillant à ce que chacun ait accès à des recours efficaces et appropriés et jouisse du droit de saisir les institutions ou tribunaux compétents pour obtenir réparation et satisfaction suffisantes et équitables pour tout dommage résultant d'une telle discrimination.

Nous voyons les souffrances que les personnes d'ascendance africaine continuent d'endurer dans le monde entier du fait de la discrimination, mais nous voyons aussi comment la communauté internationale tente d'y remédier en préconisant des mesures visant à promouvoir le plein exercice de leurs droits économiques, sociaux, culturels, civils et politiques et le respect de la diversité de leur patrimoine et de leurs cultures. La diaspora représentant la sixième région

d'Afrique, l'Union africaine continue de saisir toutes les occasions d'établir des ponts avec elle. Le Groupe des États d'Afrique est conscient de la contribution positive que l'exercice du droit à la liberté d'expression dans les médias et autres nouvelles technologies de l'information, notamment Internet, et le plein respect de la liberté de rechercher, de recevoir et de répandre des informations sont susceptibles d'apporter à la lutte contre le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée. Dans le même temps, nous sommes préoccupés par l'utilisation des nouvelles technologies de l'information, y compris Internet, à des fins qui vont à l'encontre du respect des valeurs des droits de l'homme. Nous estimons que les fournisseurs d'accès à Internet devraient élaborer et respecter des codes de conduite qui contribuent à prévenir la traite et à protéger les victimes, parallèlement au renforcement des mesures de prévention de la traite des femmes et des filles et des mesures favorisant leur réadaptation morale et physique ainsi qu'au traitement des problèmes liés aux déplacements internationaux.

Le Groupe des États d'Afrique estime qu'une éducation de qualité pour tous les citoyens contribue à créer des sociétés plus inclusives, promeut des relations plus harmonieuses entre les nations et les individus et favorise la compréhension mutuelle et le respect de la diversité culturelle et des droits de l'homme pour tous. Le Groupe réaffirme l'importance d'exiger justice pour les victimes de violations des droits de l'homme découlant du racisme, de la discrimination raciale, de la xénophobie et de l'intolérance qui y est associée. Compte tenu de leur vulnérabilité, elles doivent avoir un accès garanti à la justice et à des mécanismes de protection et de recours efficaces et suffisants.

Pour terminer, le Groupe des États d'Afrique condamne toutes les formes de discrimination en toute circonstance, y compris la discrimination à l'encontre des personnes déplacées dans le contexte de la migration ou des demandeurs d'asile. Nous réaffirmons notre attachement à la pleine mise en œuvre, rapide et efficace, de la Déclaration et du Programme d'action de Durban afin d'entretenir la dynamique insufflée par les acquis de la Conférence mondiale contre le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée. Nous devrions convoquer une deuxième conférence pour concourir à créer des synergies entre les progrès réalisés et les nouveaux partenariats mis en place pour atteindre les cibles et indicateurs de la Déclaration et du Programme d'action de Durban. C'est maintenant qu'il faut agir si nous voulons vraiment

apporter un changement véritable et positif dans la lutte contre ce fléau.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la Malaisie, qui s'exprimera au nom du Groupe des États d'Asie et du Pacifique.

M. Rosdi (Malaisie) (*parle en anglais*) : Au nom de mon représentant permanent, qui est en visite officielle à Genève, j'ai l'honneur de prendre la parole au nom des États membres du Groupe des États d'Asie et du Pacifique, dont la Malaisie assure la présidence pour le mois de mars.

Tout d'abord, nous tenons à remercier le Président de l'Assemblée générale d'avoir convoqué cette séance commémorative pour célébrer cette date importante qu'est la Journée internationale pour l'élimination de la discrimination raciale. Le thème de la célébration de cette année est le profilage racial et l'incitation à la haine, y compris dans le contexte de la migration. Ce thème est pertinent, approprié et opportun, et nous sommes donc très reconnaissants à M^{me} Louise Arbour, à M^{me} Anastasia Crickley et à M. Mutuma Ruteere de nous avoir fait profiter de leurs connaissances et de leur expérience en la matière et de nous avoir livré des recommandations tournées vers l'avenir qui témoignent avec brio de l'importance de leur présence ici aujourd'hui pour célébrer cette occasion.

Les pays de notre région sont constitués de sociétés pluriethniques, multiculturelles et multilingues. Dans le même temps, ils connaissent une augmentation des mouvements de personnes, qui migrent pour des raisons très variées - y compris la nécessité de fuir des conflits violents -, à l'instar des autres mouvements migratoires auxquels on assiste aujourd'hui partout dans le monde. Les gouvernements et les administrations des pays d'accueil sont confrontés à d'importants défis pour surmonter les difficultés liées à l'inclusion et à l'intégration des migrants dans leurs sociétés, notamment dans les domaines de l'éducation, de la santé, de la dignité humaine, des valeurs culturelles et du développement socioéconomique. Mais ce ne sont pas là les seuls défis, car le mécontentement social, qu'il soit un phénomène isolé ou non, a conduit dans certains cas au profilage racial et à l'incitation à la haine. Ces situations inquiétantes requièrent des décisions et actions positives, ainsi qu'une volonté politique et des moyens suffisants pour que la lutte contre le racisme et les efforts en faveur de l'élimination de la discrimination raciale soient couronnés de succès. Les lois et les pratiques

sociales qui sont racialement discriminatoires doivent être progressivement supprimées ou tout simplement abolies. Nous devons mobiliser notre volonté collective, aux niveaux national, régional et international, avec le soutien nécessaire de tous les acteurs concernés du secteur privé et des organisations de la société civile, pour remédier à ce mécontentement social et éliminer l'incitation à la haine fondée sur une discrimination raciale injustifiée.

Nous avons également la responsabilité de veiller au respect des instruments internationaux des droits de l'homme pertinents et à leur application effective et intégrale, si nous voulons endiguer le fléau du racisme et de la discrimination raciale. Il est clair pour nous que les principaux instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme imposent aux États de prendre des mesures positives pour éliminer la discrimination dans les sphères publiques et privées. À cet égard, le principe d'égalité oblige également les États à adopter des mesures spécifiques pour éliminer les conditions qui entretiennent la prévalence de la discrimination raciale ou y contribuent. Ce principe est une des idées de base à l'origine la présente Journée internationale. Ensemble, nous sommes convenus que nous devons lutter contre ce préjugé avec la plus grande détermination et persévérance possible, car il continue de ternir notre humanité. La lutte contre la discrimination raciale est un combat pour les droits de l'homme et la dignité. La Journée d'aujourd'hui vient d'ailleurs nous rappeler qu'en dépit des progrès accomplis jusqu'ici, nous sommes encore loin d'avoir éliminé ce fléau et que le racisme, la xénophobie et l'intolérance persistent dans toutes nos sociétés. Parallèlement, elle nous rappelle aussi que nous pouvons tous faire quelque chose - que chacun de nous peut et doit jouer personnellement un rôle pour tordre le cou aux préjugés raciaux et faire changer les attitudes intolérantes. Nous devons trouver les moyens de parler à l'ensemble de la société et de dissiper le mécontentement social, et nous devons apprendre aux jeunes à comprendre, célébrer et apprécier la diversité du monde.

Enfin, au nom du Groupe des États d'Asie et du Pacifique, je voudrais une nouvelle fois réaffirmer notre ferme attachement et notre détermination inébranlable à faire en sorte que la lutte pour éliminer la discrimination raciale reste une priorité dans nos pays et dans le monde entier.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la République

de Moldova, qui s'exprimera au nom du Groupe des États d'Europe orientale.

M. Lupan (République de Moldova) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de faire la présente déclaration au nom du Groupe des États d'Europe orientale à l'occasion de la célébration de la Journée internationale pour l'élimination de la discrimination raciale.

Après des décennies d'efforts constants aux niveaux international, régional et national, le racisme et la xénophobie continuent de toucher un grand nombre de personnes. La crise économique que traverse la communauté internationale depuis quelques années, la hausse du chômage et les flux sans précédent de réfugiés et de migrants se sont traduits par une augmentation des comportements racistes, des crimes motivés par la haine et des expressions malveillantes de sentiments haineux et racistes. Ces manifestations négatives sont contraires au principe fondamental d'égalité de tous les êtres humains et constituent des violations des droits de l'homme.

Il y a 16 ans, la Conférence mondiale contre le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée, organisée à Durban, en Afrique du Sud, adoptait la Déclaration et le Programme d'action de Durban. Ces documents demeurent les grandes directives en vigueur pour les initiatives internationales, régionales et nationales de lutte contre le racisme. La promotion de la tolérance et le respect mutuel des cultures, des traditions et des croyances sont des éléments importants en vue de débarrasser le monde du racisme. Bien que tous les pays d'Europe orientale soient parties à la Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale, en cette ère de mondialisation, nous devons continuer d'unir nos efforts pour renforcer le respect des droits de l'homme et garantir le développement sûr et durable de tous nos pays.

Il est essentiel de mettre l'accent sur le respect des engagements internationaux issus des traités de l'ONU relatifs aux droits de l'homme dans le cadre des efforts continus que nous déployons pour éliminer le racisme et la discrimination. En parallèle, la coopération avec les organes conventionnels est indispensable afin de promouvoir le dialogue multilatéral dans le domaine des droits de l'homme et de créer des mécanismes institutionnels internationaux pour lutter ensemble contre ces problèmes. Le cadre normatif de l'ONU est une source précieuse de normes juridiques centrées sur la Convention internationale sur l'élimination de

toutes les formes de discrimination raciale, qui est l'épine dorsale de nos efforts nationaux, régionaux et internationaux en matière de lutte contre ce fléau.

Cette journée symbolique nous rappelle que nous devons nous engager de nouveau à renforcer notre lutte contre le fléau de la souffrance humaine, afin que nul ne soit laissé de côté dans le contexte de nos efforts pour édifier des sociétés pacifiques, sûres et durables.

M. Mnatsakanyan (Arménie), Vice-Président, assume la présidence.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) :

Je donne maintenant la parole au représentant du Guatemala, qui s'exprimera au nom du Groupe des pays d'Amérique latine et des Caraïbes.

M. Skinner-Klée (Guatemala) (*parle en espagnol*) : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom du Groupe des pays d'Amérique latine et des Caraïbes (GRULAC).

Je tiens, en premier lieu, à remercier le Président de l'Assemblée générale, l'Ambassadeur Thomson, d'avoir convoqué cette séance plénière pour commémorer la Journée internationale pour l'élimination de la discrimination raciale. Nous saluons la présence de la Représentante spéciale du Secrétaire général pour les migrations, M^{me} Louise Arbour, de la Présidente du Comité pour l'élimination de la discrimination raciale, M^{me} Anastasia Crickley, et du Rapporteur spécial sur les formes contemporaines de racisme, de discrimination raciale, de xénophobie et de l'intolérance qui y est associée, M. Mutuma Ruteere. Leur participation à cette séance confirme une fois de plus la volonté de l'Assemblée générale de mettre en exergue les problèmes qu'il reste à régler.

Il y a 52 ans, l'Assemblée générale adoptait la résolution 2106 (XX), portant création de la Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale, une des plus anciennes conventions dans le domaine des droits de l'homme. Dans cette convention, les États parties se déclarent résolus :

« à adopter toutes les mesures nécessaires pour l'élimination rapide de toutes les formes et de toutes les manifestations de discrimination raciale et à prévenir et combattre les doctrines et pratiques racistes afin de favoriser la bonne entente entre les races et d'édifier une communauté internationale affranchie de toutes

les formes de ségrégation et de discrimination raciales ».

Malgré les progrès accomplis sur plusieurs fronts par l'humanité et le fait qu'elle a franchi plusieurs étapes dans la mise en œuvre des engagements que nous avons pris, en tant qu'États Membres, en vue de réaliser l'objectif de la Convention, il reste beaucoup à faire pour éliminer totalement la discrimination et l'oppression qui caractérisent notre vie quotidienne.

Nombre des pays de notre région sont constitués de populations pluriethniques, multiculturelles et multilingues. Nos sociétés profitent de la richesse issue de la diversité de nos populations, et c'est pourquoi nous sommes conscients qu'il est capital de promouvoir la pleine participation et la contribution effective de nos citoyens pour parvenir à des sociétés justes, ouvertes et unies, qui sont le seul moyen de réaliser les objectifs de développement durable. À cet égard, les pays de notre région sont persuadés que le développement durable n'est possible que s'il concerne tout le monde, sans distinction fondée sur la race, l'ethnie, la langue ou la culture.

Cependant, ces dernières années, on assiste dans le monde à une augmentation sans précédent du nombre d'actes et d'insultes à caractère raciste, ainsi qu'au développement des comportements fondés sur la haine, du manque d'empathie et de compréhension et de l'ignorance, les différences culturelles, religieuses ou ethniques étant exacerbées par la haine.

Les pays du GRULAC réaffirment leur détermination à promouvoir la pleine intégration de toutes les personnes au sein de leurs sociétés, indépendamment de leur race, de leur origine, de leur ethnie, de leur nationalité, de leur statut migratoire, de leur sexe ou de leur âge. Nous nous efforçons de faire en sorte que notre région et le monde soient exempts de discrimination raciale, et de bâtir des sociétés viables et unies pour les générations futures. Il est inacceptable qu'en ce millénaire, les droits et la dignité de nombreuses personnes ne soient pas protégés du fait de la haine, du racisme, de la discrimination raciale, de la xénophobie et des formes connexes d'intolérance. Nous exhortons donc les États Membres à rejeter la haine et à promouvoir des sociétés justes, pacifiques et ouvertes exemptes de violence et de peur. Bien sûr, l'antidote à toutes ces pratiques condamnables est la tolérance, le respect et l'indulgence à l'égard des croyances et des pratiques différentes ou contraires aux siennes, pourvu

qu'elles ne soient pas manifestement répréhensibles sur le plan moral.

Construire des murs entre les pays est une expression évidente de discrimination et de rejet ethnique et racial. Les pays de notre région sont composés d'une mosaïque ethnique et raciale qui est le fruit des migrations d'hommes et de femmes originaires des quatre coins de la planète. La diversité de nos peuples est une grande force, et c'est pourquoi les campagnes politiques basées sur la discrimination et le racisme sont pour nous une source de profonde préoccupation. Les familles de migrants font très souvent l'objet de mesures qui vont à l'encontre de leurs droits fondamentaux, de leur unité et de leur intégrité, le tout sous prétexte de garantir une sécurité qui ne dépend pas de ce facteur. Ne nous y trompons pas : derrière ces discours se cachent le racisme et la xénophobie. C'est la raison pour laquelle notre région reste fermement attachée à des initiatives et des processus de premier plan tels que les négociations intergouvernementales en vue de l'adoption d'un pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières.

Il est temps de lutter contre la violence, les inégalités et la répression que subissent nos peuples et d'œuvrer en commun à la réalisation du développement durable dans toutes ses dimensions, en particulier pour les personnes exploitées, non protégées et lésées – les plus vulnérables – afin qu'elles soient traitées avec dignité et solidarité.

Il n'est pas inutile de se souvenir des paroles limpides de Shakespeare dans sa pièce intitulée *Le marchand de Venise* :

« N'avons-nous pas des yeux? N'avons-nous pas des mains, des organes, des sens, des dimensions, des affections, des passions? Ne sommes-nous pas nourris de la même nourriture, blessés par les mêmes armes, sujets aux mêmes maladies, guéris par les mêmes remèdes, réchauffés et glacés par le même hiver et le même été? Si vous nous piquez, ne saignons-nous pas? Si vous nous chatouillez, ne rions-nous pas? Si vous nous empoisonnez, ne mourons-nous pas? »

Ainsi, si nous sommes comme les autres, nous sommes tous semblables.

En résumé, les États membres du GRULAC continueront d'appuyer l'action collective de l'ONU et de jouer un rôle de chef de file afin d'appliquer les

préceptes de la Charte des Nations Unies, qui énonce clairement notre volonté de :

« proclamer à nouveau notre foi dans les droits fondamentaux de l'homme, dans la dignité et la valeur de la personne humaine, dans l'égalité de droits des hommes et des femmes, ainsi que des nations, grandes et petites, [de] favoriser le progrès social et [d']instaurer de meilleures conditions de vie dans une liberté plus grande, et à ces fins, [de] pratiquer la tolérance, [et de] vivre en paix l'un avec l'autre dans un esprit de bon voisinage ».

M^{me} Young (Belize), Vice-Présidente, assume la présidence.

La Présidente par intérim (*parle en anglais*) :

Je donne maintenant la parole au représentant de l'Allemagne, qui va s'exprimer au nom du Groupe des États d'Europe occidentale et autres États.

M. Schulz (Allemagne) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de faire la présente déclaration au nom du Groupe des États d'Europe occidentale et autres États à l'occasion de la Journée internationale pour l'élimination de la discrimination raciale.

Notre réunion d'aujourd'hui constitue un rappel important que, plus de 50 ans après l'adoption de la Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale, de nombreuses personnes souffrent encore de la discrimination raciale dans leur vie au quotidien. Nous continuons de voir des actes de violence inacceptables visant des personnes en raison de leur race, de la couleur de leur peau ou de leur origine ethnique. La discrimination raciale est un fléau mondial qui n'épargne aucun pays ni aucune région. Bien que nous ayons fait des progrès indéniables et pris de nombreuses mesures concrètes aux niveaux national et international, de nombreux problèmes subsistent.

En ce qui concerne le thème de cette année, je tiens à souligner que le recours au profilage racial sur la base de l'appartenance ethnique, raciale ou religieuse, ou pour tout autre motif, est interdit par plusieurs instruments internationaux des droits de l'homme. Il est important que les États s'emploient à prendre des mesures et promulguent des lois pour interdire ce type de profilage. Comme l'a recommandé le Rapporteur spécial Mutuma Ruteere, les États doivent fournir des instructions précises et une formation pratique aux organes chargés de l'application des lois, et assurer un contrôle effectif.

Dans le cadre de la lutte contre le profilage racial, nous pouvons nous appuyer sur un cadre juridique international global, qui est centré sur la Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale, laquelle est presque universellement ratifiée. L'organe conventionnel de la Convention, le Comité pour l'élimination de la discrimination raciale, joue un rôle essentiel pour en assurer le respect en suivant sa mise en œuvre et en aidant les États à élaborer des politiques afin de lutter contre la discrimination raciale. Il est important que les États prennent des mesures pour s'acquitter pleinement de leurs obligations au titre de la Convention.

Dans le même temps, nous relevons d'autres initiatives visant à combattre le racisme sous toutes ses formes, telles que la Déclaration et le Programme d'action de Durban de 2001. Nous reconnaissons l'importance de la prévention et de mesures concertées, en particulier dans le domaine de l'éducation, et notons que le fait de mettre l'accent sur des mesures pratiques et concrètes peut contribuer à éliminer le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée. Lorsque nous luttons contre la discrimination raciale, nous devons également travailler avec un réseau très actif de la société civile qui assure un suivi de près et nous alerte chaque fois qu'il détecte des cas de discrimination ou de haine raciale.

Malheureusement, la tendance globale que nous observons aujourd'hui est à l'augmentation de la discrimination. Nous constatons toujours de nombreuses formes de discrimination, par exemple sur la base de la race, des croyances ou des convictions. Nous devons rester vigilants et lutter contre toutes les formes de discrimination, notamment celles qui touchent les migrants et les réfugiés, comme nous nous y sommes engagés dans la Déclaration de New York pour les réfugiés et les migrants (résolution 71/1). Nous devons défendre la diversité et le pluralisme si nous voulons assurer la dignité. Les droits de l'homme sont universels par définition et s'appliquent à tous de manière égale. Les sociétés inclusives reconnaissent et respectent la diversité comme une force. Elles chérissent la diversité comme un atout pour le progrès et le bien-être de l'humanité.

M. Long (Équateur) (*parle en espagnol*) : Aujourd'hui, nous célébrons la Journée internationale pour l'élimination de la discrimination raciale et nous nous rappelons ce jour tragique du 21 mars 1960, mieux connu sous le nom de massacre de Sharpeville. Ce jour-là,

la police sud-africaine a assassiné 69 manifestants qui protestaient pacifiquement contre le régime raciste et ségrégationniste de l'apartheid.

Depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale, l'Organisation des Nations Unies a adopté plusieurs instruments juridiques de portée universelle. Par ces instruments, la communauté internationale s'est engagée à éviter toute discrimination fondée sur la race, la couleur, le sexe, la langue, la politique, la religion, la nationalité, l'origine sociale et la propriété, entre autres. En tant qu'espèce, nous avons également reconnu que la liberté, la dignité et l'égalité des droits sont inhérentes à la condition humaine. En tant que telles, elles ne peuvent pas être violées, et pourtant, elles le sont très souvent. Des individus, États et entreprises continuent de se livrer à des pratiques discriminatoires à l'encontre d'autres personnes.

Les droits de l'homme ne peuvent être foulés au pied au nom de la souveraineté de l'État. Il s'agit là d'un progrès doctrinal qui a été réalisé grâce aux procès de Nuremberg. Le respect de ces droits constitue un principe qui doit prévaloir sur les pressions électorales internes. Ce principe inclut, bien évidemment, les personnes en situation de très grande vulnérabilité qui migrent et/ou cherchent refuge ailleurs. L'humanité n'a pas besoin de hauts murs, mais plutôt de ponts plus longs. Si nous éliminons les causes de la guerre et de l'extrême misère, ce qui exige des relations internationales plus équitables et un financement suffisant pour le développement, les déplacements forcés de populations seront une chose du passé.

La crise migratoire mondiale exige de la solidarité et des politiques internationales visant à promouvoir la paix et la prospérité socioéconomique. L'Équateur s'est doté d'une Constitution avancée dans le domaine des migrations. Elle reconnaît les principes de la citoyenneté universelle et de la libre circulation des personnes. Nous cherchons à être cohérents en défendant nos migrants dans le monde, mais aussi en accueillant les citoyens du monde qui souhaitent vivre dans notre patrie et l'enrichir avec leur diversité culturelle. Les étrangers qui vivent dans le pays depuis plus de cinq ans ont le droit de voter et peuvent être fonctionnaires de l'État. Nous avons accueilli 60 000 réfugiés, pour la plupart des frères et sœurs ayant fui le conflit en Colombie, un conflit dont nous avons souhaité, célébré et soutenu activement la fin.

Nombre de nos compatriotes ont été chassés de l'Équateur à la fin du siècle dernier et au début de ce

siècle par une crise financière et économique causée par des banquiers irresponsables et sans scrupules qui contrôlaient les gouvernements en place. Ce régime plutocratique était responsable de la relation incestueuse entre le pouvoir financier et le pouvoir politique, qui empêchait la prise de décisions politiques dans l'intérêt du bien commun.

Au cours de la dernière décennie, le Gouvernement du Président Correa a redonné leur dignité aux Équatoriens vivant dans d'autres pays et leur a fourni un appui. Par l'intermédiaire de nos ambassades et consulats, le Gouvernement équatorien a apporté une aide juridique et psychologique aux Équatoriens frappés par la crise des crédits hypothécaires en Espagne, ainsi que dans le dossier tragique des mères et pères qui ont perdu la garde de leurs enfants en Italie. Depuis 2010 jusqu'à février de cette année, notre gouvernement est venu en aide à 158 000 Équatoriens qui se trouvaient dans des situations vulnérables à l'étranger. D'autre part, nous avons conçu des politiques fiscales et de crédit pour promouvoir la réinsertion économique des Équatoriens qui ont décidé de rentrer dans leur pays. Aujourd'hui, de nombreux migrants reviennent en Équateur, leur pays, qui les accueille à bras ouverts.

Plus d'un demi-siècle s'est écoulé depuis cette funeste journée du 21 mars 1960. Malgré les espoirs qui ont suivi la fin de l'apartheid sud-africain et d'autres régimes ségrégationnistes, nous assistons actuellement à une résurgence des vues xénophobes et des politiques racistes, qui doit susciter l'inquiétude de tous et face à laquelle tous les pays du monde doivent opposer une réponse ferme.

L'Équateur a l'honneur de présider le Groupe des 77. Fort de son expérience en matière de libre circulation des personnes, une initiative qui requiert la coopération des pays, notre gouvernement renouvelle sa volonté de continuer à renforcer la doctrine des droits de l'homme d'un point de vue structurel, intégral et indivisible, pour aboutir à une doctrine qui incorpore la lutte pour éliminer la discrimination raciale – une cause commune à toutes et tous.

M^{me} Shabangu (Afrique du Sud) (*parle en anglais*) : L'Afrique du Sud se félicite de la convocation de la présente manifestation commémorative pour célébrer la Journée internationale pour l'élimination de la discrimination raciale. La date d'aujourd'hui, 21 mars, où nous célébrons la Journée des droits de l'homme, est aussi une journée très importante en Afrique du Sud, puisque nous commémorer ce jour de notre histoire où,

en 1960, 69 personnes sont mortes aux mains brutales du régime de l'apartheid et 180 autres ont été blessés à Sharpeville, alors qu'elles manifestaient contre les lois oppressives d'alors et se battaient pour réclamer la reconnaissance de leur dignité humaine et de leur égalité, de leurs libertés et de leurs droits fondamentaux.

Bien que l'Afrique du Sud reconnaisse l'importance de remédier aux manifestations contemporaines de tous les fléaux du racisme, dont certains ont pris des formes violentes, il convient de ne pas oublier l'essence de la commémoration d'aujourd'hui, qui porte principalement sur les injustices historiques du racisme et les séquelles de l'esclavage, de la traite des esclaves, de la traite transatlantique des esclaves, du colonialisme et de l'apartheid. La Déclaration et le Programme d'action de Durban, documents finaux de la Conférence mondiale contre le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée, qui s'est tenue à Durban en 2001, soulignent avec force qu'il faut remédier aux injustices héritées de l'histoire.

Le thème de la séance commémorative d'aujourd'hui, à savoir le profilage racial et l'incitation à la haine, y compris dans le contexte des migrations, est on ne peut plus opportun, compte tenu de la crise migratoire à laquelle le monde est actuellement confronté. Plus que jamais, il est temps d'abandonner les gesticulations et la rhétorique emphatique concernant l'élimination des fléaux du racisme. La communauté doit faire face de manière conjointe et solidaire aux réalités quotidiennes qui accompagnent les défis de la migration, notamment l'incitation constante à la haine à l'encontre des migrants, des réfugiés et des demandeurs d'asile. Malheureusement, au niveau mondial, on assiste à une montée en puissance des sentiments anti-migrants et des atteintes à leur dignité humaine. La xénophobie d'État ne saurait être tolérée. Elle est inacceptable et la communauté internationale doit s'y opposer.

L'Afrique du Sud n'est pas la seule à avoir connu les affres qui accompagnent l'édification d'une société ouverte à tous, égalitaire et tolérante pour tous ses membres, afin qu'ils soient à l'abri du besoin et de la peur, tout en remédiant aux injustices historiques et aux disparités socioéconomiques du passé, afin de garantir ainsi l'unité du pays unifié. La démocratie constitutionnelle sud-africaine repose sur un principe fondamental, celui de la non-discrimination. Nous continuons de concevoir et d'élaborer des lois et politiques nationales visant à garantir le respect, la promotion, la protection et la réalisation de tous les droits de l'homme

et libertés fondamentales, en appliquant une politique de tolérance zéro pour l'impunité des auteurs de violations, y compris celles fondées sur la xénophobie envers les migrants, les réfugiés et les demandeurs d'asile. Nous demandons instamment à tous ceux qui ont le courage et la volonté politique requise de lutter contre tous les fléaux du racisme et d'utiliser au mieux le Programme d'action de Durban. C'est le seul résultat tangible de la Conférence mondiale des Nations Unies contre le racisme, qui comprend tous les éléments essentiels et prescrit des mesures et recours concrets pour éliminer tous ces fléaux indésirables et exécrés.

Les migrants peuvent être confrontés à de multiples formes de discrimination, trop souvent nourries par les stéréotypes négatifs, la stigmatisation, les perceptions et les attitudes, notamment concernant la religion et les convictions. Ce type de profilage racial aboutit à des politiques, pratiques et comportements discriminatoires qui, très souvent, se traduisent par la violation systématique de leurs droits. La communauté internationale a l'obligation de veiller à ce que tous, y compris les migrants, indépendamment de leur statut migratoire, soient en tout temps traités avec dignité et d'une manière antidiscriminatoire, c'est-à-dire d'une manière où leurs libertés et droits fondamentaux sont respectés, défendus, protégés et concrétisés.

Aujourd'hui, nous vivons dans un monde où la mondialisation et les technologies ont fait naître de plus en plus de plateformes et d'options permettant d'exercer son droit à la liberté d'opinion et d'expression, au détriment parfois des droits d'autrui. Ce droit n'est pas sans responsabilité et il ne peut pas être illimité. La tendance croissante et inquiétante à l'incitation à la haine et à la violence, que permettent et propagent les réseaux sociaux et autres plateformes, notamment ceux qui prennent les migrants et les réfugiés pour cible, exige entre autres d'élaborer des lois qui criminalisent ces actes odieux, lesquels portent atteinte à la dignité humaine d'autrui et ne peuvent qu'aboutir à une société fracturée. C'est la raison pour laquelle l'Afrique du Sud, au sein du Conseil des droits de l'homme, a pris la tête d'un processus visant à élaborer des protocoles additionnels à la Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale, concernant notamment la xénophobie et l'incitation à la haine.

L'Afrique du Sud réaffirme son attachement indéfectible à l'élimination de toutes les formes de racisme, de discrimination raciale, de xénophobie et de l'intolérance qui y est associée, et demande instamment

à la communauté internationale de prendre toutes les mesures qui s'imposent aux niveaux national, régional et mondial pour éliminer la discrimination sous toutes ses formes, y compris dans le contexte des migrations. Ce n'est qu'alors que nous serons en mesure de profiter d'un monde véritablement ouvert à tous, tolérant et respectueux de la diversité et de la dignité humaine de tous.

M. Khoshroo (République islamique d'Iran) (*parle en anglais*) : L'essor sans précédent de la discrimination raciale, de la xénophobie et de l'islamophobie dans de nombreuses régions du monde est un sujet de préoccupation extrême. Nous déplorons en particulier les discours et politiques racistes largement utilisés par certains partis et personnalités politiques pour attiser les flammes de l'islamophobie et envenimer la rhétorique anti-migrants, dans le but de manipuler l'opinion publique. Un examen attentif de certaines élections générales récentes permet de constater que l'on se sert des discours anti-immigration et xénophobes, en particulier islamophobes, pour porter atteinte aux valeurs et aux principes mêmes de la démocratie. La multiplication de déclarations incendiaires visant les réfugiés illustre le fait que le discours politique est entaché, plus que jamais, de racisme et de xénophobie, et en particulier d'islamophobie.

Le décret présidentiel connu sous le nom d'« Interdiction de voyager », qui a suscité beaucoup d'opposition au sein de l'opinion publique et des groupes de défense des droits civiques, est un exemple d'une violation flagrante de nombreuses normes et instruments du droit international et du droit international des droits de l'homme, y compris la Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale, car il établit une discrimination fondée sur la nationalité et la religion. Ce décret constitue également une violation de la Convention de 1951 relative au statut des réfugiés.

On ne saurait trop insister sur la responsabilité qui incombe à l'Organisation des Nations Unies et à ses États Membres face à cette situation inquiétante. Les événements qui ont suivi la publication, ces dernières semaines, par un organisme des Nations Unies d'un rapport sur les mesures odieuses prises par le régime d'apartheid d'Israël, sont décourageants et montrent à quel point le prix de la vérité peut être élevé. Ce rapport reflète la réalité - et si elle semble gênante, nous devons agir. Sinon, il serait surprenant que l'opinion publique mondiale continue de considérer l'ONU comme un

partenaire fiable et digne de confiance quand il s'agit de s'attaquer à des problèmes aussi graves que le racisme et l'apartheid.

Pour terminer, je tiens à souligner que la Déclaration et le Programme d'action de Durban, ainsi que la Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale, doivent continuer à constituer la feuille de route pour combattre toutes les formes de racisme et d'intolérance.

M. Lamek (France) : Je remercie le Président pour l'organisation de cette séance commémorative à l'occasion de la Journée internationale pour l'élimination de la discrimination raciale.

La Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale, adoptée il y a 50 ans, constitue un instrument indispensable pour la lutte contre les discriminations raciales. Elle garde, hélas, toute sa pertinence aujourd'hui.

La France se mobilise au sein des instances internationales, et veille à ce que les discriminations et les discours de haine, y compris à l'encontre des migrants, soient condamnés et pour que nous fassions tout pour les prévenir.

En France, la liberté d'expression est un droit inaliénable. Elle est inscrite dans notre Constitution. Comme toutes les libertés, elle n'est pas absolue : nul n'est libre de commettre un crime ou un délit sans sanction. Tel est le cas en matière de paroles ou d'actes racistes ou antisémites. En France, le racisme est un délit, de même que toute forme de discrimination en raison de l'origine, réelle ou supposée, de l'appartenance ou de la non-appartenance à une ethnie, une nation, une race ou une religion, ou des convictions, notamment religieuses. Le racisme ne constitue en aucun cas une opinion qui pourrait être librement exprimée.

Dans sa lutte contre l'intolérance, la France ne privilégie d'ailleurs aucun motif de discrimination par rapport à un autre. Qu'ils soient antisémites, antimusulmans, antichrétiens, antiroms ou homophobes, tous les actes d'intolérance et de discrimination sont dénoncés avec force par les autorités publiques et font l'objet de poursuites judiciaires.

La lutte contre le racisme, l'antisémitisme et la xénophobie est l'une des priorités de la France en matière de droits de l'homme. Cette lutte a ainsi été érigée par les plus hautes autorités de l'État en cause nationale, suite aux événements de janvier 2015. La

France a adopté son deuxième plan national d'action contre le racisme et l'antisémitisme pour 2015-2017, qui comprend des mesures fortes.

Plus que jamais, nous devons tous nous mobiliser pour faire en sorte que les principes que nous avons posés dans la Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale soient pleinement mis en œuvre.

M^{me} Rodríguez Abascal (Cuba) (*parle en espagnol*) : La pleine mise en œuvre de la Déclaration et du Programme d'action de Durban demeure une tâche inachevée dans le cadre de la lutte pour l'égalité des droits entre tous les êtres humains. Nous constatons avec préoccupation que dans de nombreux pays et régions du monde, le racisme, la discrimination raciale et la xénophobie continuent de se manifester, y compris sous des formes nouvelles et plus sophistiquées. Cela se reflète dans l'apparition d'associations et de partis politiques avec des programmes racistes; la persistance et l'intensification de l'exclusion sociale et de la marginalisation des peuples, des groupes ethniques, des minorités et d'autres groupes sociaux ou d'individus; les incidences négatives du profilage racial dans l'élaboration et la mise en œuvre des politiques; la prolifération de politiques et de lois discriminatoires en matière de migration; et l'adoption de lois antiterroristes favorables à des mesures arbitraires et à une action publique à caractère discriminatoire, raciste et xénophobe.

Il est grand temps de mettre fin à la discrimination à l'encontre des races, des groupes ethniques, des nations et des communautés entières. Il faut combattre et éliminer la haine raciale et la violence contre tout groupe de personnes en raison de son origine, de sa race ou de ses croyances. Il faut adopter des mesures efficaces pour remédier aux causes profondes de ces problèmes et pour s'attaquer aux facteurs qui les favorisent. Il faut interdire expressément l'utilisation du profilage racial et ethnique par des organismes chargés de l'application de la loi.

Il devient de plus en plus urgent pour les États et les organismes des Nations Unies qui s'occupent de cette thématique ou de questions connexes de mettre davantage l'accent sur le traitement de cette question dans toutes ses manifestations et s'agissant de ses conséquences potentielles. Cela pourrait contribuer à promouvoir les efforts visant à donner à cette question la priorité qu'elle mérite dans les programmes politiques des pays les plus touchés.

Nous partageons le point de vue exprimé dans cette salle selon lequel les débats sur l'élaboration d'un pacte mondial sur la question des migrants sont une occasion que tous les États doivent saisir pour relever les défis auxquels nous sommes confrontés en matière de lutte contre la discrimination raciale, pour formuler des politiques qui permettent d'avancer et de trouver des solutions aux problèmes recensés et pour renforcer la coopération internationale en faveur d'un monde où règnent l'égalité, le respect mutuel et la justice sociale.

Nous réaffirmons en outre notre engagement à continuer à apporter notre contribution à la lutte

contre le racisme au-delà de nos frontières grâce à une coopération menée avec désintéressement, à titre volontaire et dans un esprit de sacrifice par nos coopérants, qui n'ont jamais pris en considération la couleur de la peau ou le statut social des individus à qui ils tendent la main de la solidarité internationale dans toutes les régions du monde.

La Présidente par intérim (*parle en anglais*) :
Puis-je considérer que l'Assemblée en a ainsi terminé avec son examen du point 66 de l'ordre du jour?

Il en est ainsi décidé.

La séance est levée à 12 h 30.